

**LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS
AUX ÉTATS-UNIS**

**PRÉSENTATION D'UNE RECENSION
INFORMATISÉE DES ÉCRITS**

Marie Hélène Saint-Pierre

sous la supervision de Renée B.-Dandurand

Document n° 3 du projet
Recension des écrits : La prise en charge des enfants dans certains pays occidentaux
Partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*

INRS-Culture et Société
Département de démographie, Université de Montréal
Montréal
1998

ISBN-2-922116-17-4
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1998
©Tous droits réservés

Le présent document a reçu les conseils et commentaires de :

Mesdames Evelyne Lapierre-Adamcyk du département de démographie de l'Université de Montréal et Ginette Plamondon du Secrétariat à la condition féminine (Gouvernement du Québec), Messieurs Laurent Roy du ministère de la Famille et de l'Enfance et Jean-Pierre Lamoureux du Conseil de la famille et de l'enfance (Gouvernement du Québec). Ce projet a reçu l'appui financier du Conseil québécois de la recherche sociale ainsi que du Conseil de la famille et de l'enfance.

Que tous soient remerciés.



Depuis 1996, le partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* a préparé et diffusé des projets de documentation sur deux thèmes : *La prise en charge des enfants*, en France et en Suède, et *Politiques sociales à dimension familiale* également pour la France et la Suède. Ces projets ont un objectif commun : fournir à nos partenaires gouvernementaux des outils de consultation élaborés et à jour sur les programmes et les services en direction des familles dans les pays qui sont les plus susceptibles d'influencer notre politique familiale. Le présent document complète la série sur la prise en charge des enfants, cette fois aux États-Unis. Étant donné l'ampleur de la documentation, trois rubriques, abordées dans les documents sur la France et la Suède, n'ont pu être complétées : il s'agit de « Santé », « Palliatif public » et « Loisirs ».

Les deux thèmes choisis pour ces projets de documentation présentaient certains risques de chevauchement. Nous avons tenté de les éviter : sur certains points, le lecteur aura intérêt à compléter sa connaissance du sujet en consultant la brochure sur *les politiques sociales à dimension familiale* concernant le même pays (ex. : les prestations versées pour les enfants). Et vice-versa : des informations à propos de certaines politiques familiales (ex. : les services publics de garde) apparaissent plus détaillées au document sur *la prise en charge des enfants* dans le même pays.

Si la présentation de la recension apparaît sur support écrit, la recension elle-même est inscrite sur support informatique (voir disquettes insérées en couverture 3). On trouvera en annexe le mode de classification de cette recension. Pour consulter les disquettes et en exploiter toutes les possibilités (commandes de mots-clés, etc.), le lecteur devra se servir du logiciel *Pro-Cite 3.1*® (format *Windows*™)*. Soulignons enfin que cette recension n'a pas la prétention d'être exhaustive mais qu'elle comprend une majorité de titres publiés sur les questions à l'étude, en français et/ou en anglais.

Renée B.-Dandurand

* Pour un visionnement plus approprié des références « formatées », on peut copier le fichier « ansi1.out » inclus sur la disquette 1 dans le répertoire « styles » de ProCite et utiliser ce style pour la lecture.



FAITS SAILLANTS.....	IX
INTRODUCTION	1
PRISE EN CHARGE PRIVÉE	5
A- FAMILLE.....	5
<i>1.1- Transformations de la famille</i>	<i>5</i>
1.1.1- Aspects démographiques.....	5
1.1.2- Aspects économiques.....	9
1.1.3- Aspects légaux	11
1.1.4- Lecture des transformations familiales	15
1.1.4.1- Divorce	15
<i>1.2- Différentes configurations familiales</i>	<i>16</i>
1.2.1- Familles monoparentales.....	16
1.2.2- Familles recomposées	17
1.2.3- Parents non gardiens	17
1.2.4- Parents adolescents	19
1.2.5- Parents homosexuels.....	19
1.2.6- Familles sans abri.....	19
<i>1.3- L'articulation entre l'emploi et la famille</i>	<i>20</i>
1.3.1- L'emploi du temps au sein de la famille.....	22
<i>1.4- L'exercice de la parentalité</i>	<i>24</i>
B- COMPLÉMENT PRIVÉ.....	24
<i>Les grands-parents</i>	<i>24</i>
<i>L'ensemble du réseau social</i>	<i>26</i>
PRISE EN CHARGE PUBLIQUE.....	29
A- ENTRETIEN	29
<i>3.1- Entretien : vue générale</i>	<i>29</i>
3.1.1- Aide fournie par les États.....	30
<i>3.2- L'aide sociale (fédérale).....</i>	<i>30</i>
<i>3.3- Mesures de conciliation emploi-famille</i>	<i>33</i>
3.3.1- Congé parental	33
B- GARDE DES ENFANTS.....	33
<i>4.1- Les différents modes de garde et leur utilisation.....</i>	<i>34</i>
A- Services de garde non officiels	34
B- Services de garde officiels.....	34
B.1- Services de garde en milieu familial	35
B.2- Centres de services de garde	35
B.2.1- Les programmes d'éducation préscolaire	36
Utilisation des modes de garde.....	38
A- Enfants d'âge préscolaire	38
B- Enfants d'âge scolaire.....	39
<i>4.2- Quelques aspects spécifiques concernant la garde des enfants.....</i>	<i>41</i>
4.2.1- Garde des enfants pauvres.....	41

4.2.2- Garde vs employeurs	42
4.2.3- Financement	42
4.2.4- Qualité	42
4.2.5- Choix	42
4.2.6- Relation avec l'emploi des parents	42
4.2.7- Effets	42
4.2.8- Travailleuses.....	42
4.2.9- Sens et rôle de la garde non parentale	43
4.3- <i>Politiques et débats</i>	43
C- ÉDUCATION	43
5.1- <i>Le système d'enseignement américain</i>	44
I- Le réseau public	44
A- Partage des responsabilités.....	44
B- Organisation de la scolarité	45
II- Le réseau privé	47
III- La fréquentation scolaire	48
5.1.1- Écoles privées.....	50
5.1.2- Choix de l'école	50
5.2- <i>Regards sur l'école</i>	51
5.2.1- L'école maternelle	51
5.2.2- L'école élémentaire.....	51
5.2.3- Les programmes d'éducation compensatoire.....	51
5.2.4- L'éducation spéciale	51
5.2.5- Les enseignants	51
5.3- <i>Relations école-familles</i>	51
5.4- <i>Services complémentaires</i>	52
ANNEXE	53
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	57

Le parentage des enfants ne saurait être réduit à la sphère privée, à la famille et à l'entourage immédiat. Dans les sociétés occidentales contemporaines, la prise en charge des enfants est nettement plus large, elle peut ainsi être examinée selon qu'elle s'effectue dans la sphère privée ou dans la sphère publique¹.

1 - PRISE EN CHARGE PRIVÉE

Aux États-Unis comme dans la plupart des sociétés occidentales, la famille « restreinte » constitue le lieu premier de la structuration psychique, de la socialisation et de l'éducation des enfants. Cette famille a connu depuis les dernières décennies de profonds changements, résultant notamment de l'augmentation des ruptures d'union des parents et de la participation accrue des mères à l'emploi. Le cadre de vie dans lequel les enfants passent désormais leur enfance s'en est trouvé largement modifié.

A - L'environnement familial des enfants

Du point de vue démographique

La modification sans doute la plus profonde qu'a connue la famille américaine depuis les dernières décennies a trait à la famille monoparentale. Outre l'accroissement notable de cette structure familiale, c'est également le processus de sa formation qui a changé. Si auparavant, le veuvage constituait l'événement principal marquant l'entrée dans la monoparentalité, il a été remplacé aujourd'hui par le divorce et les naissances hors mariage. Mais divorces et naissances hors mariage sont également associés à d'autres modifications importantes de la famille, notamment à l'augmentation des familles recomposées et à l'accroissement des conjoints cohabitant en union de fait.

Aux États-Unis, les changements de comportements parentaux les plus marquants des dernières décennies sont les suivants :

- Baisse générale de la nuptialité
- Augmentation du divorce

Le taux de divorce a doublé entre la fin des années 1960 et 1980, pour se stabiliser ensuite.

Si dans les années 1980, la moitié des mariages se terminaient par un divorce, on prévoit pour les années 1990 que ce soit le cas de 4 mariages sur 10.

- Augmentation des naissances hors mariage

En 1992, les naissances hors mariage, dont une bonne partie est liée à l'augmentation des unions de fait, représentent 30 % de toutes les naissances. De tous les pays industrialisés, les États-Unis ont le plus haut taux de fécondité chez les adolescentes de 15-19 ans : en 1989, il était de 58,1 pour 1000 comparativement à 9,2 pour la France et à 31,7 pour le Royaume-Uni.

¹ Les rubriques qui structurent la présente recension d'écrits sont inspirées d'un schéma théorique élaboré par Renée B.-Dandurand (1994).

– Augmentation de la cohabitation en union de fait

L'union de fait a progressé rapidement depuis la fin des années 1960, compensant la majeure partie de la baisse des mariages. En outre, durant la période 1970-1984, la cohabitation a encadré 27 % des naissances hors mariage.

Ces données d'ensemble pour les États-Unis masquent cependant des différences très importantes selon la race et l'origine ethnique, particulièrement entre Noirs et Blancs.

– La nuptialité a diminué plus fortement chez les Noirs que chez les Blancs depuis les années 1950.
– En 1990, 65 % des naissances d'enfants noirs surviennent hors mariage contre 20 % des naissances d'enfants blancs.

– La cohabitation en union de fait est plus répandue chez les Noirs que chez les Blancs, la prise en compte du phénomène réduisant de moitié l'écart de nuptialité entre les races. Pour la période 1970-1984, 29 % des naissances hors mariage étaient le fait de parents cohabitant en union de fait chez les Blancs non hispaniques, alors que cette proportion était de 18 % chez les Noirs et de 40 % chez les Mexico-Américains.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution qu'a connue l'environnement familial des enfants durant les dernières décennies.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS
SELON LE TYPE DE FAMILLE, ET SELON LA RACE ET L'ORIGINE ETHNIQUE
ÉTATS-UNIS, 1960-1995

	1960	1975	1985	1995
ENSEMBLE DES ENFANTS				
Biparentale	87,7	80,3	73,9	68,7
Monoparentale	9,1	17,0	23,4	27,0
Autre	3,2	2,7	2,7	4,3
BLANCS				
Biparentale	90,9	85,4	80,0	75,8
Monoparentale	7,1	12,8	18,0	21,2
Autre	1,9	1,8	2,0	3,0
NOIRS				
Biparentale	67,0	49,4	39,5	33,1
Monoparentale	21,9	42,7	54,0	56,1
Autre	11,1	7,9	6,6	10,8
HISPANIQUES				
Biparentale	--	--	67,9	62,9
Monoparentale	--	--	28,8	32,7
Autre	--	--	3,3	4,4

Source : Calculs effectués à partir de compilations 1960-1995 (U.S. Census Bureau, 1996).

Le portrait que brosse ce tableau, malgré la clarté des modifications qu'il fait apparaître dans le temps, n'est cependant pas conforme aux nouvelles réalités de la famille. D'une part, il ne distingue pas les familles recomposées. D'autre part, parce qu'il ne tient pas compte des unions de

fait, il surestime les proportions d'enfants vivant en famille monoparentale au détriment de ceux vivant en famille biparentale, intacte et recomposée. Une étude tenant compte de ces facteurs montre qu'en 1987-1988, parmi les enfants de moins de 18 ans vivant avec leur mère :

- 70 % vivent en famille biparentale, avec des parents mariés ou cohabitants
- 10 % vivent en famille recomposée, avec un parent remarié ou cohabitant
- 20 % vivent en famille monoparentale.

En outre, compte tenu de l'instabilité des unions aux États-Unis, l'environnement familial des enfants a de fortes chances d'être modifié au cours de leur enfance. Ainsi, il est estimé que parmi les enfants nés au début des années 1980 :

- environ la moitié vivront en famille monoparentale avant l'âge de 18 ans
(80 % chez les Noirs contre 36 % chez les Blancs)
- 30 % auront vécu dans une famille recomposée
(40 % des enfants noirs contre 27 % des enfants blancs).

Du point de vue économique

L'environnement familial des enfants, s'il est marqué par sa structure démographique, est également marqué par la plus ou moins grande aisance économique qu'ils y connaissent, tout particulièrement aux États-Unis. La richesse ou la pauvreté des enfants n'est pas uniquement du domaine privé, c'est-à-dire liée aux seuls revenus de leurs parents, elle dépend aussi largement des politiques sociales mises en œuvre dans le pays. Pour cette raison notamment, la proportion d'enfants pauvres est nettement plus élevée aux États-Unis qu'ailleurs dans la plupart des pays développés. Le tableau suivant établit la comparaison avec d'autres pays.

POURCENTAGES D'ENFANTS « PAUVRES » SELON LE TYPE DE FAMILLE
ENFANTS DE 0-17 ANS
ÉTATS-UNIS, CANADA, FRANCE ET SUÈDE

Pays / Année % d'enfants « pauvres »	États-Unis 1986	Canada 1987	France 1984	Suède 1987
Au sein de familles biparentales	13,1	9,0	5,4	2,5
Vivant avec leur mère seule	63,6	52,7	22,6	5,6

Source : Rainwater et Smeeding, 1994 :1442 et 1444 (tableaux 2, 3, 4)

Note : Les pourcentages d'enfants « pauvres » correspondent à la somme des catégories « Extrême pauvreté » et « Pauvreté ».

Du point de vue de l'activité professionnelle des mères

L'activité professionnelle des mères américaines a crû considérablement au cours des dernières décennies. Parmi les mères mariées, l'augmentation la plus notable s'observe auprès des mères de très jeunes enfants : le taux d'activité des mères d'enfants d'âge préscolaire (moins de 6 ans) a plus que triplé depuis 1960, passant de 19 % à 60 % en 1991. De plus, environ les deux tiers de ces mères de jeunes enfants occupent un emploi à temps plein.

Du point de vue de la continuité en emploi, la situation des mères mariées a également progressé. Ainsi, le retour en emploi s'effectue de plus en plus rapidement après une grossesse. En outre, on observe une forte augmentation des proportions de mères qui travaillent à temps plein, toute l'année durant, cette modalité de travail concernant :

- 28 % des mères d'enfants de moins de six ans en 1990 contre 10 % en 1970
- 40 % des mères d'enfants de 6-17 ans en 1990 contre 23 % en 1970.

Les formes que prend l'activité professionnelle se sont également diversifiées. Ainsi, dans les couples à deux revenus, plus de 1 sur 4 compte au moins un conjoint occupant un emploi en dehors des horaires habituels.

La diversité croissante des familles et la participation accrue des mères à l'emploi ont cependant peu changé la division du travail domestique. Peu importe leur situation de famille ou d'emploi, les femmes consacrent deux à trois fois plus de temps au travail domestique que leur mari ou conjoint de fait.

B - La contribution de la famille élargie

Aux États-Unis, le tiers des parents environ reçoivent, sous une forme ou une autre, de l'aide des grands-parents. La présence d'enfants d'âge préscolaire accentue beaucoup l'assistance des grands-parents, puisque 45 % des parents de jeunes enfants sont aidés, d'une façon ou d'une autre, par les grands-parents contre seulement 22 % si les enfants sont plus âgés.

Sans doute l'une des plus tangibles manifestations de la contribution des grands-parents à la prise en charge de leurs petits-enfants est la garde de ceux-ci. La garde régulière par les grands-parents, qui concerne 17 % des grands-parents en 1993, varie toutefois selon la race et l'origine ethnique. Cette pratique est plus répandue chez les Hispaniques et chez les Noirs (20 %) que chez les Blancs (15 %).

Au chapitre des différences raciales et ethniques, il faut également souligner les proportions nettement plus élevées de parents noirs et d'origine mexicaine qui résident avec les grands-parents comparativement aux parents de race blanche, soit environ 10 % contre 3 %. Par contre, si on exclut la coresidence, les parents blancs recevraient de manière générale plus de soutien des grands-parents que ceux des autres ethnies.

2 - PRISE EN CHARGE PUBLIQUE

Aux États-Unis, la prise en charge publique des enfants est complexe à plusieurs égards. Tout d'abord, les États-Unis étant une fédération d'États, on ne trouve pas de profil uniforme à l'échelle du pays, la plupart des institutions et services étant décentralisés au niveau des États. De plus, la volonté de maintenir des institutions privées en parallèle aux institutions publiques, chère aux Américains en vertu d'une idéologie de la liberté de choix, entraîne une multiplicité accrue des formes d'interventions publiques auprès des enfants. Par ailleurs, l'intervention publique auprès des enfants aux États-Unis se concentre sur les enfants des familles à faible revenu. Cela est particulièrement évident du point de vue de l'entretien et de la garde, mais également, malgré un système public bien établi, du point de vue de l'école si l'on songe par exemple aux *vouchers* (sorte de tickets ou bons d'étude) que plusieurs États octroient aux familles à faible revenu pour leur permettre de choisir l'école de leurs enfants.

A - L'aide financière de l'État

Il n'y a pas, aux États-Unis, d'allocations familiales universelles. Tous les programmes d'aide financière pour les enfants et les familles sont conditionnels à la nécessité économique. Diverses formes d'aide, essentiellement de deux types, sont offertes par le gouvernement fédéral et par plus de la moitié des gouvernements des États.

Mesures fiscales

Au niveau fédéral, trois mesures fiscales concernent les familles avec enfants :

- Déductions fiscales pour personnes à charge
- Supplément au revenu gagné, à l'intention des parents à faible revenu
- Crédit d'impôt pour la garde d'enfants.

Au niveau des États, 22 États et le District de Columbia accordaient aux familles des déductions fiscales liées aux frais de garde en 1994, alors que 14 États avaient établi une déduction corporative pour encourager la mise en place de mesures en faveur des familles. Les concessions fiscales des États sont généralement plus modestes que celles accordées par le fédéral.

Aide sociale

Les États-Unis ont connu une réforme de l'aide sociale qui a conduit, en août 1996, à l'adoption d'une nouvelle loi. Cette loi de 1996 a modifié, à divers degrés, tous les programmes d'aide qui existaient auparavant.

Ainsi, le principal programme d'aide financière pour les enfants de moins de 18 ans et leurs parents, *Aid to Families with Dependant Children* (AFDC), a été remplacé par le *Temporary Assistance for Needy Family* (TANF). L'AFDC fournissait une aide financière aux parents à faible revenu; il s'adressait aux enfants dans le besoin, n'ayant pas de soutien financier parce que l'un des parents était absent du foyer continuellement, handicapé (physique ou mental), décédé ou en chômage. Le TANF poursuit les mêmes objectifs cependant que l'aide offerte est maintenant plus limitée (du point de vue de la clientèle visée, de la durée de l'aide, etc.).

Tout comme l'AFDC, le TANF est administré par les États, les modalités de financement ayant cependant changé. Dans les limites de certains critères imposés par le fédéral, l'application du programme varie beaucoup d'un État à l'autre.

Plusieurs États ont mis en place un programme d'aide sociale visant à compléter l'aide fédérale. Sous le terme de *General Assistance*, le nom des programmes, les critères d'éligibilité et les bénéficiaires varient considérablement d'un État à l'autre. En 1996, 33 États avaient un programme de *General Assistance* qui couvrait l'ensemble de l'État alors que neuf autres avaient des programmes dans quelques comtés seulement.

B - La garde des enfants

Un certain nombre de parents qui travaillent n'ont pas besoin d'un service de garde non parental. Pour les autres, plusieurs choix s'offrent à eux pour la garde de leurs jeunes enfants. Certains vont ainsi choisir de faire garder leurs enfants selon des modes de garde non officiels : par des personnes apparentées (*relative care*); par d'autres personnes non apparentées : voisins, amis ou encore, gardiennes engagées par les parents et travaillant à leur domicile (*in-home babysitters*).

Le système de garde américain officiel (*formal care*) est complexe : les services peuvent être offerts par l'entreprise privée ou le secteur public, être à but lucratif ou non, à vocation éducative ou axés sur la garde, à temps plein ou à temps partiel, réglementés ou non réglementés; certains services relèvent du gouvernement fédéral, des États ou d'instances locales privées ou publiques, etc.

Ce système de garde se présente selon deux grandes formules :

- Services de garde en milieu familial (*Family child care ou family day care*)
- Centres de services de garde (*Center-based care*).

Services de garde en milieu familial (Family child care ou family day care)

Comme au Québec, il s'agit généralement d'un service dans lequel une personne, à son propre domicile, prend soin d'un enfant non apparenté. De manière générale, les États, dont c'est la responsabilité, appliquent une forme quelconque de réglementation à cette formule de garde. Il y a toutefois beaucoup plus de services non réglementés que réglementés. En 1990, entre 10 % et 18 % seulement de tous les services de garde en milieu familial étaient réglementés.

Centres de services de garde (Center-based care)

Sous cette appellation, on retrouve deux types de services :

— garderies (*child care centers, day/group care centers*)

Les garderies visent principalement la garde des enfants pendant que les parents travaillent. Elles sont généralement ouvertes toute la journée, cinq jours par semaine, à l'année. Elles accueillent des enfants de tous âges : les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et ceux d'âge scolaire après l'école.

— programmes d'éducation préscolaire (*preschool, nursery school, Head Start program, state prekindergarten program*)

Les programmes d'éducation préscolaire fonctionnent surtout à temps partiel, une partie de l'année. Ils s'adressent principalement aux enfants de 3 et 4 ans. Une foule de programmes ont été instaurés par les gouvernements (fédéral, des États ou d'autres instances locales) depuis les années 1960. Le plus fameux de ces programmes, le programme *Head Start*, a été implanté en 1965 par le gouvernement fédéral et est encore en vigueur aujourd'hui. Il a pour but d'augmenter les chances de réussite scolaire des enfants de milieux défavorisés. Ce programme intégré, habituellement gratuit, vise le bien-être général des enfants en dispensant des services dans cinq domaines : éducation, santé physique et mentale, services sociaux, nutrition et participation des parents.

Concrètement, les centres de services de garde sont implantés dans une foule d'environnements différents : dans des écoles publiques, des centres communautaires, des locaux appartenant à des églises, à des entreprises privées ou publiques, dans des résidences privées, etc., ou encore ils peuvent constituer des établissements autonomes. Si les caractéristiques des centres de service de garde diffèrent substantiellement de l'un à l'autre, deux points principaux les distinguent toutefois fondamentalement, à savoir s'il s'agit de :

— programmes privés ou publics :

Les programmes publics sont soutenus par des instances gouvernementales, telles que les gouvernements fédéral ou des États, les écoles ou les départements de services sociaux. Parfois, les programmes publics sont gérés par des agences non gouvernementales tout en étant financés par des fonds publics. Les programmes privés sont offerts par des propriétaires privés de centres, des groupes (coopératives de parents) ou des organisations (églises, etc.) dont une partie peuvent recevoir des subsides publics.

— centres à but lucratif ou sans but lucratif :

En 1990, 35 % des centres de service de garde américains sont à but lucratif, les autres centres (65 %) sont sans but lucratif, la plupart étant gérés par une organisation : notamment églises (15 %), écoles publiques (8 %), *Head Start* (9 %), autres (8 %). Certains services de garde sans but lucratif sont gratuits, d'autres tirent leurs ressources d'une combinaison de revenus : coût assumé par les parents (parfois en fonction de leur revenu), fonds privés d'organisations ou de fondations philanthropiques, etc.

Utilisation des services de garde

En 1993, les enfants de moins de 5 ans dont la mère travaillait étaient gardés selon diverses modalités dans les proportions suivantes :

- Modes de garde non officiels (52 %)
 - 22 % par leurs parents
 - 25 % par une personne apparentée
 - 5 % par une gardienne au domicile des parents
- Modes de garde officiels (48 %)
 - 17 % dans un service de garde en milieu familial
 - 18 % dans une garderie
 - 12 % dans une structure dispensant un programme préscolaire
 - 1 % d'une autre façon

C - L'éducation

Aux États-Unis, la prise en charge des enfants de moins de 6 ans par l'institution scolaire se fait de façon graduelle. Si l'entrée des enfants à l'école est progressive selon l'âge, la scolarisation s'amorce aussi le plus souvent à temps partiel. En 1992, les proportions de scolarisés parmi les jeunes enfants sont les suivantes :

- 28 % des enfants de 3 ans, dont 66 % à temps partiel
- 52 % des enfants de 4 ans, dont 68 % à temps partiel
- 87 % des enfants de 5 ans, dont 58 % à temps partiel.

Le système d'enseignement américain ne présente pas un profil homogène à travers le pays; il est la somme des divers systèmes mis en place dans chaque État, et dans chaque district des différents États. La responsabilité de l'éducation est essentiellement du ressort des États, qui délèguent cependant une bonne partie de leur autorité aux conseils scolaires (*school boards*) de chaque district.

L'âge du début de la scolarité obligatoire diffère selon les États, variant entre 5 et 8 ans : pour plus de la moitié des États, l'âge est de 7 ans; pour le tiers, il est de 6 ans; pour les autres, il est fixé à 5 ans (4 États) ou 8 ans (3 États).

L'enseignement préélémentaire

Aux États-Unis, l'enseignement préélémentaire est dispensé aux enfants de 3, 4 et 5 ans à travers les réseaux d'enseignement public et privé, habituellement selon un horaire de demi-journée. La scolarisation préélémentaire est facultative, mais de plus en plus d'États ont rendu la fréquentation de la maternelle (*kindergarten*) obligatoire.

La maternelle (*kindergarten*) est implantée dans le réseau d'enseignement public de manière quasi-universelle. Elle dessert principalement des enfants de 5 ans. Plus de la moitié des États américains offrent également des programmes d'enseignement prématernel (*pre-kindergarten*) dans les écoles publiques. Ces programmes s'adressent majoritairement à des enfants de 4 ans ayant été identifiés comme étant à risque d'échec scolaire.

L'enseignement élémentaire

L'enseignement est obligatoire de la 1^e à la 12^e année aux États-Unis. Dans ce cadre, la durée de l'enseignement élémentaire est variable, dépendant des États et des écoles. Ainsi, même si la scolarisation de niveau élémentaire est habituellement de six ans, de la première à la sixième année, d'autres modalités existent également. Les enfants peuvent avoir des parcours comprenant une scolarité élémentaire de 8 ans puis 4 ans de secondaire (8-4); ou encore, une scolarité élémentaire de 4 ans, puis deux étapes à l'école secondaire (4-4-4).

L'éducation spéciale

En vertu d'une loi fédérale, tous les enfants handicapés de trois ans et plus ont le droit de recevoir une éducation dans le réseau public, gratuite, adaptée à leurs besoins et dans

l'environnement le moins restrictif possible (c'est-à-dire le plus possible en compagnie de leurs pairs non handicapés).

L'éducation spéciale est dispensée dans différents environnements, les enfants étant soit intégrés dans les classes régulières, soit éduqués dans des lieux séparés. À la fin des années 1980, la majeure partie de l'éducation spéciale (69 %) est fournie dans des classes régulières moyennant l'ajout de services particuliers (*regular classrooms* et *resource rooms*).

Les écoles privées

Nombre d'écoles privées existent parallèlement au système d'éducation public. La majorité de ces écoles des niveaux primaire et secondaire sont confessionnelles, catholiques ou d'une autre religion, les autres sont laïques. La fréquentation des écoles catholiques est moins dispendieuse que celle des autres écoles.

La majorité des enfants de moins de 12 ans fréquentent l'école publique. En 1992, 12 % des élèves sont à l'école privée².

Le choix de l'école

La liberté parentale du choix de l'école est une question actuellement débattue aux États-Unis. La question demeure controversée alors que certains États, tels l'Orégon et le Wisconsin, ont établi des *educational vouchers* ou *scholarships*, sorte de tickets ou bons d'étude alloués aux parents pour leur permettre d'inscrire leurs enfants à l'école de leur choix.

² Ce pourcentage (12 %) concerne approximativement les 5-13 ans, puisque que la proportion est établie par rapport aux enfants scolarisés depuis l'école maternelle jusqu'à la 8^e année inclusivement (K-8).

INTRODUCTION

Cette présentation de la recension des écrits sur la prise en charge des enfants aux États-Unis se veut essentiellement un guide. En exposant les grandes lignes de la situation existante, en présentant certaines ambiguïtés que nous avons rencontrées au fil des lectures, en faisant ressortir les écrits qui nous ont semblé les plus pertinents, nous croyons que le lecteur ou la lectrice devrait être en mesure d'aborder avec plus de facilité les nombreuses facettes de la prise en charge privée et publique des enfants telle qu'elle se dégage de l'abondante littérature américaine.

La recension visait à répertorier les différents écrits pouvant faire apparaître le contexte dans lequel vivent les enfants américains, contexte dans lequel se déploient les actions privées et publiques de leur prise en charge. Comme il a été signalé dans l'avant-propos, les thèmes couverts en ce qui concerne la prise en charge publique des enfants aux États-Unis sont moins nombreux que dans les recensions effectuées auparavant (France et Suède). Toutefois, les thèmes couverts permettent de présumer de la situation existant par ailleurs (du point de vue de la santé et des services sociaux), à savoir que la prise en charge publique des enfants américains est complexe, qu'elle est loin de présenter un profil uniforme à l'échelle du pays, qu'elle se concentre sur les enfants de familles à faible revenu.

Le présent document aborde donc successivement, dans la limite des thèmes couverts, les différents lieux de la prise en charge des enfants de moins de douze ans aux États-Unis.

Constats à propos de l'information disponible

Population visée

La population visée par la recension des écrits est celle des enfants de moins de 12 ans. Dans le cas des États-Unis, beaucoup plus que pour la France par exemple, la littérature est souvent vague en ce qui a trait à l'âge des enfants. Bien sûr, nombre d'études quantitatives s'intéressant à la famille présentent un découpage plus fin, mais dans le cas d'études plus qualitatives, le terme « enfants » apparaît souvent pour désigner l'ensemble des enfants de moins de 18 ans.

Les écrits relatifs à la garde sont sans doute ceux qui cernent le mieux la population que l'on veut étudier. Par exemple, une enquête récente, la *National Child Care Survey* de 1990, portait sur les modalités de garde adoptées par les parents à l'égard de leurs enfants de moins de 13 ans.

Par rapport à l'école, les frontières mouvantes de la scolarisation élémentaire, qui peut être de 4 années, de 6 années ou encore de 8 années dépendant des écoles et des États, ajoutent à l'imprécision de la saisie de la population visée; on note toutefois que la forme la plus commune de scolarisation élémentaire (K-6) correspond à la tranche d'âge 5-11 ans. Comme le font remarquer Gelb et Bishop (1992 : 511), très souvent dans ses rapports sur les statistiques scolaires, le ministère fédéral de l'Éducation n'identifie pas le niveau élémentaire comme entité distincte par rapport aux *kindergartens* et à l'enseignement secondaire. Dans le rapport de 1993 par exemple (U.S. Department of Education, 1993), si on excepte des informations précises concernant la scolarisation des jeunes enfants, la plupart des statistiques se rapportent soit à l'ensemble du système d'enseignement public (K-12), soit à ce qui peut être considéré comme l'enseignement préélémentaire et élémentaire (K-8 : du *kindergarten* à la 8^e année).

Ethnie

La famille américaine est particulière compte tenu de sa diversité raciale et ethnique. L'accent mis sur cette diversité relève cependant plus de transformations familiales spécifiques et de différences sociales et économiques que du poids démographique de chacun des groupes. En 1990, 69,1 % des enfants de moins de 18 ans sont blancs non latino-américains, 14,6 % sont afro-américains, 12,1 % sont latino-américains; les autres sont asiatiques (2,9 %), amérindiens (0,9 %) ou d'une autre ethnie « non blanche » (0,4 %) (Lichter, 1994 : 158). En outre, on prévoit dans les prochaines décennies une baisse des Blancs non hispaniques au profit des autres groupes, principalement du groupe d'origine hispanique (U.S. Bureau of the Census, 1993 : 5).

Dans la littérature américaine, particulièrement celle traitant de la famille, la plupart des écrits prennent en compte une variable nommée « race » ou plus récemment « race ou origine ethnique ». La présentation du découpage complet de cette variable, tel qu'il apparaît dans les informations ci-dessus, est cependant plutôt rare. Habituellement, on ne retient que deux catégories, « Blancs » et « Noirs »; ou trois catégories, « Blancs, non hispaniques », « Noirs » ou « Africo-Américains », et « Hispaniques » ou une catégorie de ce groupe telle que « Mexico-Américains ». Le contour exact de chacun des groupes est très rarement présenté; concernant les personnes hispaniques, on mentionne fréquemment qu'ils peuvent être de n'importe quelle « race » (les diverses publications du U.S. Census Bureau, Saluter [1996] entre autres); par ailleurs, on peut penser, comme le signale au moins un texte, que dans le cas de « Blancs non hispaniques », il s'agit de Blancs d'origine anglo-saxonne ou issus de l'immigration ancienne (Bumpass, 1994 : 38, note 2).

Dans le cadre de cette recension informatisée des écrits, nous utiliserons le terme « Ethnie » comme mot-clé pour traduire cette variable. De plus, l'inscription du mot-clé « Ethnie » sera toujours concomitante à un autre puisque, comme nous le disions plus tôt, la plupart des écrits, surtout ceux par rapport à la famille, traitent de différences raciales ou ethniques. La mention du mot-clé « Ethnie » sera donc indiquée pour identifier les textes qui, sous un thème donné, renvoient spécifiquement à un groupe racial ou ethnique en particulier ou dont le propos est spécifiquement de faire état de différences raciales ou ethniques.

Information au niveau des États

Les États-Unis étant un pays décentralisé, des dispositions particulières en regard de la prise en charge publique des enfants existent au niveau des différents États. Dès lors, certains écrits répertoriés ici s'appuient sur la situation particulière de l'un ou l'autre des États, notamment vis-à-vis des pensions alimentaires (transfert privé d'argent mais législations au niveau des États). Dans le cadre de cette recension d'écrits, nous avons donc, s'il y a lieu, ajouté un mot-clé identifiant l'État concerné (Wisconsin, Californie, etc.). À noter que comme pour l'« Ethnie », l'inscription du mot-clé identifiant l'État sera toujours concomitante à un autre.

Écrit particulièrement intéressant

Pour les États-Unis, nous n'avons pas trouvé comme précédemment, pour la France et la Suède, d'ouvrages qui « traversent » toutes les rubriques ou une majorité d'entre elles. Mais s'il fallait en nommer un, nous opterions pour le périodique « *The Future of Children* ». Ce périodique, bien que publié par un groupe de pression et qu'il faille en tenir compte, nous est apparu fort utile : en effet, on y publie sur la plupart des thèmes couverts par cette recension d'écrits et, d'après les numéros que nous avons consultés, on y trouve généralement des articles faisant le point sur la situation existante, le tout présenté de manière claire et par des auteurs généralement reconnus dans leur domaine.

Lien entre le document de présentation et la recension informatisée

L'organisation de l'information dans ce document de présentation est en lien direct avec la classification adoptée dans la recension informatisée. Cela se marque, tout au long du texte, par des indications de repères bibliographiques ou le renvoi aux diverses rubriques ou mots-clés de cette classification. En outre, la notation chiffrée employée dans ce document correspond généralement à ces diverses rubriques ou mots-clés (voir Annexe).



A- FAMILLE

Aux États-Unis, comme dans la plupart des pays industrialisés, la famille a connu de profonds changements depuis le début des années 1960. Le modèle de famille des années 1950, caractérisé par un couple marié avec deux enfants ou plus d'âge scolaire où le père est pourvoyeur et la mère au foyer, ne représente plus à la fin des années 1980 que 7 % des familles américaines (Acock et Demo, 1994 : 16).

1.1 - TRANSFORMATIONS DE LA FAMILLE

1.1.1 - ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES

Selon Acock et Demo (1994 : 11), la modification sans doute la plus profonde qu'a connue la famille américaine depuis les dernières décennies a trait à la famille monoparentale. En effet, outre l'accroissement notable de cette structure familiale, c'est également le processus de sa formation qui a changé. Si auparavant, le veuvage constituait l'événement principal marquant l'entrée dans la monoparentalité, il a été remplacé aujourd'hui par le divorce et les naissances hors mariage. Mais divorces et naissances hors mariage sont également associés à d'autres modifications importantes de la famille, notamment à l'augmentation des familles recomposées et à l'accroissement des conjoints cohabitants en union de fait.

Le contexte dans lequel les enfants passeront leur enfance est façonné par les décisions que prennent leurs parents à l'égard des unions et des grossesses. Aux États-Unis, les changements de comportements parentaux les plus marquants des dernières décennies sont les suivants :

— Baisse générale de la nuptialité

Les taux de premier mariage et de remariage ont connu une diminution constante dans les années 1970 et 1980 (U.S. Bureau of the Census, 1992 : 1-2).

— Augmentation du divorce

Le taux de divorce a doublé entre la fin des années 1960 et 1980 pour se maintenir ensuite à un niveau relativement constant (U.S. Bureau of the Census, 1992 : 1-2). Si dans les années 1980, la moitié des mariages se terminaient par un divorce, on prévoit pour les années 1990 que ce soit le cas de 4 mariages sur 10 (U.S. Bureau of the Census, 1992 : 13).

— Augmentation des naissances hors mariage

En 1992, les naissances hors mariage, dont une bonne partie est liée à l'augmentation des unions de fait, représentent 30 % de toutes les naissances (Bumpass, Raley et Sweet, 1995 : 426). Si ces naissances hors mariage sont majoritairement le fait de femmes n'ayant jamais

été mariées, le quart environ surviennent cependant après un divorce, et donc de femmes séparées ou divorcées (Bumpass, Raley et Sweet, 1995 : 429).

De tous les pays industrialisés, les États-Unis ont le plus haut taux de fécondité chez les adolescentes de 15-19 ans : en 1989, il était de 58,1 pour 1000 comparativement à 9,2 pour la France et à 31,7 pour le Royaume-Uni (Gelles, 1995 : 261, 264). De plus, si le nombre total de naissances parmi les adolescentes a diminué depuis les dernières décennies, la proportion attribuable à des adolescentes non mariées a toutefois augmenté considérablement, passant de 30 % en 1970 à 68 % en 1990 (Bennett, Bloom et Miller, 1995 : 47-48).

— Augmentation de la cohabitation en union de fait

L'union de fait a progressé rapidement depuis la fin des années 1960, compensant la majeure partie de la baisse des mariages (Bumpass et Sweet, 1989a; Bumpass, Sweet et Cherlin, 1991; Waite, 1995). En outre, durant la période 1970-1984, la cohabitation a encadré 27 % des naissances hors mariage (Bumpass et Sweet, 1989b : 258).

Ces données d'ensemble pour les États-Unis masquent cependant des différences très importantes selon la race et l'origine ethnique, particulièrement entre Noirs et Blancs.

La nuptialité a diminué plus fortement chez les Noirs que chez les Blancs depuis les années 1950. En outre, ce déclin du mariage (hausse des personnes actuellement non mariées) s'est effectué selon des modalités différentes. Chez les Blancs, il est dû essentiellement à l'augmentation du divorce et à la diminution des remariages, alors que chez les Noirs, il est surtout attribuable à une très forte diminution des premiers mariages (Waite, 1995 : 483-485; U.S. Bureau of the Census, 1992 : 4).

En 1990, 65 % des naissances d'enfants noirs surviennent hors mariage contre 20 % des naissances d'enfants blancs. Depuis 1970, c'est cependant chez les femmes blanches que la fertilité hors mariage a connu une augmentation remarquable, les taux ayant presque triplé, passant de 13,9 pour mille à 31,8 pour mille; chez les femmes noires, les taux ont d'abord chuté, dans les années 1970 et au début des années 1980, pour remonter ensuite. En 1990, le taux de fertilité hors mariage des femmes noires (93,9 pour mille) demeure toutefois trois fois plus élevé que celui des femmes blanches (Bianchi, 1995a : 84-85).

La cohabitation en union de fait est plus répandue chez les Noirs que chez les Blancs, la prise en compte du phénomène réduisant de moitié l'écart de nuptialité entre les races (Manning et Smock, 1995 : 509-510). Pour la période 1970-1984, 29 % des naissances hors mariage étaient le fait de parents cohabitant en union de fait chez les Blancs non hispaniques, alors que cette proportion était de 18 % chez les Noirs et de 40 % chez les Mexico-Américains (Bumpass et Sweet, 1989b : 258).

L'environnement familial des enfants

En raison de ces changements, l'environnement familial des enfants s'est largement modifié depuis les années 1960. Cet univers, devenu plus complexe, est aussi devenu plus difficile à saisir au plan statistique.

De nombreux démographes font état de cette difficulté, soulevant le fait que les relevés statistiques officiels ne distinguent pas les unions de fait et les groupes familiaux qui n'entretiennent pas leur propre ménage. Au regard de l'examen des familles, et tout particulièrement des familles monoparentales et des diverses formes qu'elles peuvent prendre, la mesure devient ainsi de moins en moins adéquate (Bianchi, 1995a; Bumpass et Raley, 1995; Bumpass, Raley et Sweet, 1995; Manning et Smock, 1997). En effet, aux États-Unis, la famille est traditionnellement définie par référence au mariage dans la plupart des grandes enquêtes (dans la *Current Population Survey* [CPS]

notamment, qui a lieu en mars de chaque année), et ce n'est que récemment, pour la première fois en 1990, que le recensement décennal incluait un « partenaire non marié » comme relation possible. Par ailleurs, une enquête, la *National Survey of Families and Households* (NSFH), menée en 1987-1988 (avec un second passage en 1992-1994) permet depuis lors un éclairage plus approprié parce qu'elle tient compte des unions de fait. Ces quelques précisions concernant les recensements et les principales enquêtes démographiques américaines nous paraissent nécessaires pour une lecture plus avisée de la littérature et une compréhension plus adéquate des diverses limites auxquelles sont soumis les tableaux qui sont présentés ci-après.

Ainsi, même s'il ne tient pas compte des unions de fait, non plus que des recompositions familiales, le tableau 1 donne un aperçu des grands changements qu'a connus l'environnement familial des enfants américains de 1960 à 1995.

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS
SELON LE TYPE DE FAMILLE, ET SELON LA RACE ET L'ORIGINE ETHNIQUE
ÉTATS-UNIS, 1960-1995

	1960	1975	1985	1995
ENSEMBLE DES ENFANTS				
Biparentale	87,7	80,3	73,9	68,7
Monoparentale	9,1	17,0	23,4	27,0
Autre	3,2	2,7	2,7	4,3
BLANCS				
Biparentale	90,9	85,4	80,0	75,8
Monoparentale	7,1	12,8	18,0	21,2
Autre	1,9	1,8	2,0	3,0
NOIRS				
Biparentale	67,0	49,4	39,5	33,1
Monoparentale	21,9	42,7	54,0	56,1
Autre	11,1	7,9	6,6	10,8
HISPANIQUES				
Biparentale	--	--	67,9	62,9
Monoparentale	--	--	28,8	32,7
Autre	--	--	3,3	4,4

Source : Calculs effectués à partir de compilations 1960-1995 (U.S. Census Bureau, 1996).

Note : Les enfants d'origine hispanique peuvent être de n'importe quelle race.

On constate très clairement la forte hausse des familles monoparentales (malgré une probable surestimation), de même que les écarts très importants de l'environnement familial des enfants selon la race et l'origine ethnique. Signalons que pour l'ensemble des enfants de moins de 12 ans en 1995, le paysage est à peu près semblable (Saluter, 1996 : iv, calculs effectués à partir du tableau B).

Parce qu'elle tient compte des unions de fait, la description la plus complète de l'environnement familial des enfants américains est toutefois celle présentée par Larry Bumpass

(1994) et ce, malgré sa relative ancienneté (1987-1988). À noter que cette répartition ne comprend que les enfants vivant avec leur mère (seule ou en couple).

TABLEAU 2

ENFANTS DE 0-17 ANS VIVANT AVEC LEUR MÈRE (%)
SELON LE TYPE DE FAMILLE, LEUR ÂGE, ET LEUR RACE OU ORIGINE ETHNIQUE
ÉTATS-UNIS, 1987-1988

TYPE DE FAMILLE	Total	ÂGE DES ENFANTS			RACE-O.ETHNIQUE		
		0-4 ans	5-9 ans	10-17 ans	Blancs-nh	Noirs	Mexico-A
Biparentale intacte	69,8	77,3	71,3	63,3	76,4	35,2	73,6
- C. mariés	68,0	73,3	69,9	62,9	75,4	31,8	69,6
- C. en union de fait	1,8	4,0	1,4	0,4	1,0	3,4	4,0
Biparentale recomposée	9,8	3,3	9,6	14,8	10,3	11,5	5,0
- C. mariés	7,3	1,9	6,1	12,1	8,0	6,8	4,3
- C. en union de fait	2,5	1,4	3,5	2,7	2,3	4,7	0,7
Monoparentale (mère)	20,3	19,4	19,0	21,8	13,2	53,2	21,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : National Survey of Families and Households (NSFH), 1987-1988

Tiré de : Bumpass, 1994 : 38, tableau 1.

Note : « Le fait de ne retenir que les enfants vivant avec leur mère élimine environ 10 % des enfants noirs et 5 % de l'ensemble des enfants » (Bumpass, 1994 : 49).

Légende : 1) Race ou origine ethnique : Blancs, non hispaniques; Noirs; Mexico-Américains.

2) C. : Conjoint (mariés ou en union de fait).

Par ailleurs, la proportion d'enfants vivant en famille monoparentale avec leur père est estimée à 3,2 %³ en 1990. Cette proportion est plus élevée chez les Noirs et chez les Mexico-Américains (4,4 %) que chez les Blancs (2,7 %) (Manning et Lichter, 1996 : 1002).

Le parcours familial des enfants

Compte tenu de l'instabilité des unions aux États-Unis, l'environnement familial des enfants a de fortes chances d'être modifié au cours de leur enfance.

Ainsi, environ la moitié des enfants nés au début des années 1980 vivront un certain temps en famille monoparentale avant l'âge de 18 ans. On note des différences raciales importantes : chez les Noirs, la proportion d'enfants qui expérimenteront la monoparentalité s'établit à 80 % contre 36 % chez les Blancs (Bianchi, 1995a : 85-86 [citant Bumpass et Sweet, 1989b]). En outre, la durée moyenne du temps qui sera passé en famille monoparentale est estimée à 6,9 ans si la famille biparentale est définie uniquement par référence au mariage, et à 3,7 ans, si cette définition inclut

³ L'estimation exclut les pères vivant en union de fait (Source : *Public Use Microdata Sample* [recensement de 1990]).

les unions de fait. La durée moyenne est de 2,6 ans pour les enfants blancs non hispaniques et de 6,7 ans pour les enfants noirs, les enfants de parents cohabitant étant exclus (Bumpass et Raley, 1995 : 102).

De même, il est estimé que 30 % des enfants nés au début des années 1980 auront vécu dans une famille recomposée, contre 19 % pour les enfants nés dix ans plus tôt. Selon la race, 40 % des enfants noirs connaîtront la recomposition familiale contre 27 % des enfants blancs.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Les écrits faisant état des transformations récentes de la famille américaine et dont le but est essentiellement de fournir une mesure des phénomènes et ceux présentant les caractéristiques démographiques des familles ont tous été regroupés sous une même rubrique « 1.1.1- Famille - Aspects démographiques ». Par contre, certains écrits présentant une mesure des diverses formes d'organisation familiale dans le but d'examiner un autre point, tel que le bien-être économique par exemple, ont été classés sous cette rubrique et sous la ou les autres rubriques pertinentes (Manning et Smock, 1997; Manning et Lichter, 1996).

Deux grandes préoccupations se dégagent des études démographiques américaines, à savoir la prise en compte des unions de fait dans la définition de la famille et l'examen des naissances hors mariage. La manière selon laquelle ces deux phénomènes ont refaçonné le cadre familial est principalement abordée du point de vue des adultes, mais de nombreuses études incluent également le point de vue des enfants (les écrits de Bumpass et de ses collaborateurs entre autres). Il importe en outre de souligner l'accent qui est mis sur la comparaison raciale dans la plupart des études.

1.1.2 - ASPECTS ÉCONOMIQUES

Les États-Unis se distinguent par une grande disparité économique entre enfants selon le type de famille, selon la race ou l'origine ethnique, et selon la classe sociale. Une comparaison internationale du niveau de vie des enfants dans les familles (ressources monétaires seulement) est présentée au tableau 3.

TABEAU 3

RÉPARTITION (%) DES ENFANTS DE 0-17 ANS PAR NIVEAU DE VIE ET POURCENTAGE D'ENFANTS « PAUVRES » SELON LE TYPE DE FAMILLE ÉTATS-UNIS, CANADA, FRANCE ET SUÈDE

Niveau de vie	PAYS			
	États-Unis 1986	Canada 1987	France 1984	Suède 1987
Extrême pauvreté	11,6	4,1	2,0	0,8
Pauvreté	11,4	9,5	4,5	2,2
Quasi-pauvreté	11,1	11,5	12,1	5,2
Équilibre	<u>25,2</u>	<u>31,5</u>	<u>34,8</u>	<u>30,0</u>
Aisance	25,4	31,4	31,0	53,4
Prospérité	9,7	8,3	9,4	7,3
Richesse	5,6	3,7	6,2	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
% d'enfants « pauvres »				
Au sein de familles biparentales	13,1	9,0	5,4	2,5
Vivant avec leur mère seule	63,6	52,7	22,6	5,6

Source : Rainwater et Smeeding, 1994 :1442 et 1444 (tiré des tableaux 2, 3, 4)

Notes : 1) Pour chaque pays, le niveau de vie est établi en fonction du revenu médian des individus enquêtés. Ainsi : Niveau de vie « Équilibre » = revenu compris entre les deux tiers du revenu médian et le niveau de celui-ci;
Niveau de vie « Aisance » = revenu compris entre le niveau médian et une fois et demie ce niveau.
2) Les pourcentages d'enfants « pauvres » correspondent ici à la somme des catégories « Extrême pauvreté » et « Pauvreté ».

La proportion d'enfants vivant dans la pauvreté est nettement plus élevée aux États-Unis que dans d'autres pays, notamment la Suède. Dans tous les pays, les enfants de familles monoparentales à chef féminin sont plus désavantagés économiquement que ceux des familles biparentales, la proportion d'enfants pauvres (extrême pauvreté et pauvreté) y étant environ trois fois plus élevée. Cependant, si la proportion d'enfants pauvres dans les familles biparentales est 5 fois plus élevée aux États-Unis qu'en Suède, la proportion d'enfants pauvres dans les familles monoparentales à chef féminin est quant à elle 11 fois plus élevée aux États-Unis qu'en Suède. L'écart de pauvreté entre les enfants américains et suédois s'explique en bonne partie du fait qu'en Suède, contrairement aux États-Unis, tous les enfants pauvres reçoivent des transferts sociaux, et que les transferts suédois sont plus généreux (Jantti et Danziger, 1994).

La situation plus récente de la pauvreté chez les enfants américains, évaluée selon une autre méthode, montre un portrait semblable. Le tableau 4 permet cependant de voir des écarts de pauvreté importants selon la race ou l'origine ethnique.

TABLEAU 4

TAUX DE PAUVRETÉ (%) DES ENFANTS DE 0-17 ANS
SELON LE TYPE DE FAMILLE ET SELON LE GROUPE RACIAL OU ETHNIQUE
ÉTATS-UNIS, 1990

	ENSEMBLE	Blancs	Noirs	Latino-améric.
ENSEMBLE	17,6	10,5	38,9	31,3
<u>Enfant vit avec :</u>				
ses deux parents	8,9	6,2	14,7	21,8
son père	22,9	15,1	33,9	33,0
sa mère	46,1	34,4	57,1	55,4
d'autres parents	34,1	20,5	46,8	35,7

Source : Lichter, 1994 : 160 (extrait du tableau 3)

Note : La pauvreté est définie selon le seuil de faible revenu établi en fonction du prix du panier d'épicerie « économique » pour une famille compte tenu de sa taille (p. 156).

Si les enfants américains se démarquent selon leur niveau de pauvreté, ils se distinguent également par la structure de leur famille et la participation de leurs parents à l'activité salariée. La mise en parallèle de ces facteurs montre toutefois que :

Si les enfants noirs vivaient dans les mêmes types de familles (biparentales, etc.) que les enfants blancs et avec des parents ayant la même participation au travail que ceux des enfants blancs, leurs taux de pauvreté demeureraient quand même deux fois supérieurs à ceux des blancs (20,0 % contre 10,5 %). Dans le même cas, les taux de pauvreté des enfants latino-américains resteraient quant à eux à plus du double de ceux des blancs (Lichter, 1994 : 171).

Cela entre autres parce que « (...) les minorités ont toujours été moins favorisées au chapitre de la sécurité d'emploi et des taux de salaires et qu'elles ont en outre des familles plus nombreuses, de sorte que même quand elles présentent la même composition familiale et les mêmes modes de travail que les blancs, leur revenu est souvent insuffisant » (Lichter, 1994 : 167).

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Les écrits traitant de la situation économique des enfants ou des familles apparaissent sous cette rubrique « 1.1.2- Famille - Aspects économiques ».

1.1.3 - ASPECTS LÉGAUX

La multiplication des formes de vie familiale amène les gouvernements à statuer, avec plus ou moins de diligence, sur les droits et obligations des divers intéressés. Nous nous bornerons ici à la présentation sommaire de la loi sur le divorce. Pour un aperçu plus complet des lois concernant la famille aux États-Unis, on consultera avec profit l'ouvrage collectif sous la direction de Lisa J. McIntyre et Marvin B. Sussman (1995⁴) qui fait le point des législations sur de nombreux sujets : les droits légaux des enfants, les conjoints en union de fait, les familles recomposées, les couples

⁴ Ces textes ont également été publiés dans *Marriage and Family Review*, 1995, vol. 21, n° 3/4.

homosexuels, les hommes et la loi sur les familles, les familles noires et la loi, les nouvelles technologies de reproduction, etc.

La loi sur le divorce

Depuis la fin des années 1960, la loi sur le divorce a subi des changements majeurs aux États-Unis. Bien que l'implication du gouvernement fédéral se soit accrue au cours des dernières décennies, la plus grande partie de la législation sur le divorce est sous la juridiction de chacun des 51 États américains (Buehler, 1995 : 100).

La loi sur le divorce a connu deux principaux changements : premièrement, la mise en place du divorce par consentement mutuel (*no-fault divorce*) comme seule base du divorce, ou comme forme mixte conjointement au maintien du divorce avec faute (*fault-based divorce*) (Buehler, 1995 : 100-101); deuxièmement, l'instauration du principe de la neutralité et de l'égalité entre les sexes en cas de divorce, la loi commençant à conceptualiser le mariage comme un partenariat économique entre conjoints plutôt que comme un système de dépendance économique des femmes envers les hommes (Buehler, 1995 : 104-105; Maccoby et Mnookin, 1992 : 8).

La garde des enfants

Si autrefois la loi favorisait les pères, en tant que chefs de famille, pour l'attribution de la garde des enfants en cas de divorce, depuis la fin du 19^e siècle et jusqu'à récemment, la norme aux États-Unis voulait que les enfants, surtout s'ils étaient en bas âge, soient confiés prioritairement à leur mère alors que le père obtenait un droit de visite. Cette norme en faveur de la mère appelée « *tender years presumption* » (également présente au Canada) a été remise en question dans les années 1970 et 1980, et remplacée depuis par la norme du meilleur intérêt de l'enfant « *the best interest tests* » (Emery, 1994 : 73). Si l'ancienne norme reflétait et renforçait l'idéologie d'un partage sexué des rôles et responsabilités dans la famille, la nouvelle norme se situe dans le contexte d'une transformation des rôles des hommes et des femmes, notamment due à l'émergence des mères travailleuses, et s'appuie sur la notion de l'égalité et de la neutralité entre les sexes (Maccoby et Mnookin, 1992 : 7).

La loi actuelle sur le divorce reconnaît de plus en plus la légitimité d'une ordonnance privée (*private ordering*), c'est-à-dire que les parents qui divorcent devraient avoir la latitude de négocier leurs propres arrangements en ce qui a trait à la garde des enfants et au partage des responsabilités financières. La loi est là, non plus pour réglementer la vie des familles divorcées, mais pour régler les différends légaux (*legal disputes*) qui peuvent survenir entre les parents qui divorcent (Maccoby et Mnookin, 1992 : 8). Les États font maintenant en sorte que les mésententes entre parents au sujet de la garde des enfants puissent être résolues par une détermination au cas par cas du meilleur intérêt de l'enfant, sans qu'une préférence ne soit donnée à l'un ou l'autre parent simplement en raison de son sexe (Maccoby et Mnookin, 1992 : 7).

Deux principales normes existent pour déterminer le meilleur intérêt de l'enfant. La première renvoie à une notion de gardien principal (*primary caretaker*) : le parent qui s'occupait le plus de l'enfant durant le mariage est celui qui est privilégié pour l'obtention de la garde. La deuxième est la garde conjointe (*joint custody*), qui existe selon deux modalités. La garde légale conjointe (*joint legal custody*) signifie le partage des droits et responsabilités entre parents cependant que l'enfant réside principalement chez l'un de ses parents; la garde physique conjointe (*joint physical custody*) prévoit que les parents partagent le temps passé avec l'enfant en plus des droits et responsabilités envers lui. L'introduction de la garde conjointe dans la loi des divers États américains s'est faite principalement dans les années 1980. En 1991, tous les États sauf neuf ont adopté une loi qui permet ou encourage la garde conjointe des enfants (Emery, 1994 : 75-76).

La plupart des parents qui ont actuellement la garde conjointe de leurs enfants partagent seulement la garde légale conjointe. La garde physique conjointe est l'exception et non la règle. Par exemple, dans des États progressistes comme la Californie ou l'État de Washington, si la garde légale conjointe est retenue par environ 75 % des parents, seulement 15 % à 20 % ont la garde physique conjointe. Dans les États moins progressistes, ces proportions sont nettement plus faibles (Emery, 1994 : 76-77). Par ailleurs, comme le note Seltzer (1991 : 83), malgré l'introduction du principe de la neutralité selon le sexe dans les lois sur le divorce adoptées par la plupart des États américains, la vaste majorité des récents cas de divorce ont attribué la garde physique à la mère. En outre, les enfants sont plus susceptibles de vivre avec leur mère qu'avec leur père s'ils sont nés hors mariage.

Le tableau 5 présente la situation de la garde « physique » des enfants au Wisconsin, un autre État considéré comme progressiste.

TABLEAU 5

GARDE « PHYSIQUE » DES ENFANTS
WISCONSIN, 1980-1983, 1988-1992

Attribution de la garde « physique »	1980-1983	1988-1992
Mère seulement	82,4 %	73,5 %
Père seulement	9,7 %	10,0 %
Autre (principalement garde conjointe)	8,0 %	16,5 %

Source : Cancian et Meyer, 1996 : 621 (extrait du tableau 1).

Les pensions alimentaires pour les enfants (*Child support*)

En regard de la nomenclature américaine, il importe d'abord de distinguer les termes : « *Child support* » ou pensions alimentaires pour les enfants et « *alimony* » ou pensions alimentaires entre conjoints. C'est du *child support* dont il est question dans la suite du texte. Signalons que l'essentiel des informations, à moins d'indication particulière, est tiré de Buehler (1995 : 111-115).

Avant 1975, le taux des pensions alimentaires est faible et les mesures incitatives sont pauvres. La question des pensions alimentaires est presque exclusivement l'affaire de chaque État et une grande discrétion est laissée aux juges.

En 1975, le Congrès adopte le *Child Support Enforcement Program* (appelé IV-D). Par cette loi, chaque État demeure la principale structure pour la mise en application (*primary enforcement structure*) de la loi; toutefois, les États se doivent de suivre les normes fédérales (*federal guidelines*) pour obtenir les fonds fédéraux. Le gouvernement fédéral rembourse environ 70 % des coûts pour établir la paternité, pour trouver le parent non gardien et pour percevoir les pensions alimentaires. Cette réforme est importante parce qu'elle marque le début de l'accroissement de l'implication fédérale dans le champ des pensions alimentaires.

En 1984, le Congrès adopte le *Child Support Amendments (CSA) of 1984*. Cette loi représente une avancée importante dans la réforme des pensions alimentaires. La CSA stipule que les États doivent passer plusieurs lois, dont l'établissement d'une méthode standard de calcul

(*numeric formulas/guidelines*)⁵ pour la détermination du montant des pensions alimentaires, la mise en place de diverses mesures en cas d'arrérages (retenue obligatoire sur le salaire, retenue sur les remboursements d'impôt, etc.), l'établissement de procédures plus efficaces et plus rapides pour l'attribution (*awards*), les modifications et la perception des pensions alimentaires (90 % des cas doivent être résolus à l'intérieur de trois mois), etc.

En 1988, le Congrès passe le *Family Support Act*. Cette loi contient des dispositions visant à renforcer la loi de 1984 :

- L'utilisation de normes standard (*child support guidelines*) devient obligatoire;
- La retenue obligatoire sur le salaire de tous les paiements de pensions alimentaires doit être en place à partir du 1^{er} janvier 1994;
- Les juges ne peuvent plus laisser passer (*dismiss*) les arrérages;
- Les ordonnances de pensions alimentaires doivent être revues à tous les trois ans (s'applique seulement pour les cas de IV-D);
- Le soutien financier pour la mise en application de la loi entre les États est augmenté (*for interstate enforcement*).

Ces réformes s'appuient sur un principe majeur : les deux parents partagent la responsabilité légale du soutien financier de leurs enfants (Buehler, 1995 : 113). La réforme de 1988 marque deux changements majeurs vis-à-vis du paiement des pensions alimentaires : 1) passage d'une détermination au cas par cas du montant des pensions alimentaires à l'utilisation d'une méthode spécifique qui lie systématiquement le revenu des parents au niveau de pensions alimentaires; 2) passage d'une philosophie où le paiement d'une pension alimentaire était ordonné seulement en cas de besoin (*when needed*) quand le revenu du parent non gardien était trop modeste à une philosophie de partage de revenu dans lequel il est entendu que la pension alimentaire est payable par tous les parents non gardiens (Cancian et Meyer, 1996 : 618).

Au niveau national, un examen représentatif des ordonnances de pensions alimentaires (*child support orders*) a montré que les ordonnances sont plus faibles parmi les femmes non blanches, les femmes qui n'ont jamais été mariées, celles qui ont un niveau de scolarité moins élevé, les femmes plus jeunes et celles ayant moins d'enfants (Cancian et Meyer, 1996 : 620 [citant Beller et Graham, 1993]). À noter que les mères non mariées sont admissibles à l'ordonnance d'une pension alimentaire, à la condition expresse que le père ait reconnu l'enfant (Garfinkel et McLanahan, 1994 : 184); pour l'ensemble des États-Unis, la proportion de mères non mariées parmi les mères éligibles à une ordonnance est passée de 11 % en 1979 à 24 % en 1990 (Hanson, Garfinkel, McLanahan et Miller, 1996 : 487, note 8).

Le Wisconsin a devancé la loi fédérale de 1988. En 1987, il adoptait une loi stipulant que le *guideline* devait être utilisé pour la détermination des pensions alimentaires, plutôt qu'être seulement consultatif (Cancian et Meyer, 1996 : 619). En principe, dans le calcul de la pension alimentaire (selon le *guideline* du Wisconsin), seulement deux facteurs sont pris en ligne de compte : le revenu du père et le nombre d'enfants. Ainsi, s'il y a un seul enfant, le parent non gardien doit verser 17 % de son revenu brut, cette fraction augmentant avec le nombre d'enfants (2 enfants : 25 %; 3 enfants : 29 %; 4 enfants : 31 %; 5 enfants ou plus : 34 %) (Cancian et Meyer, 1996 : 619).

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Cette rubrique (1.1.3- Famille - Aspects légaux) rassemble divers textes faisant le point sur les lois concernant la famille, notamment les modifications survenues à la loi sur le divorce et touchant tout particulièrement la garde des enfants et les pensions alimentaires pour les enfants. Par

⁵ Cette traduction française « méthode standard de calcul » est empruntée à Villeneuve et Lesemann (1998).

ailleurs, certains textes discutent des fondements et de la pertinence de ces changements, alors que d'autres abordent plutôt les législations touchant un groupe particulier comme les parents homosexuels. À noter cependant que les nombreux écrits traitant de l'effet du changement des lois régissant les pensions alimentaires pour les enfants ont été classés dans une section distincte, comme sous-rubrique de « Parents non gardiens » (1.2.3.1- Pensions alimentaires pour les enfants).

1.1.4 – LECTURE DES TRANSFORMATIONS FAMILIALES

Les transformations des structures familiales aux États-Unis sont interprétées différemment par les uns et par les autres. On observe, pour reprendre les termes de Skolnick (1992), ceux qui y voient « the good news » et ceux pour qui il s'agit de « the bad news ». En gros, certains voient dans ces transformations un déclin de la famille, ce constat posant *a priori* que la famille « traditionnelle » est le milieu de vie le plus propice pour élever un enfant compte tenu de l'interprétation qui est faite des causes et conséquences attribuées à ces transformations; la restauration des valeurs familiales et de l'institution du mariage apparaît comme la solution aux divers maux de la famille (Popenoe, 1988; Blankenhorn, 1995). D'autres considèrent les transformations familiales comme une composante inévitable du développement social et économique de la société américaine, ces transformations n'étant pas sans bénéfice notamment du point de vue d'une redéfinition du rôle des femmes et des hommes dans la famille; la famille comme institution n'est pas remise en cause, mais elle demande à être soutenue, notamment par la reconnaissance par les institutions de la nouvelle réalité des familles (Skolnick, 1992 : 12). Cette position est adoptée par des chercheurs de différentes tendances, notamment par ceux et celles qui adoptent la perspective féministe (Thorne et Yalom, 1992; Coontz, 1992; Houseknecht et Sastry, 1996).

Les écrits classés sous cette rubrique comprennent des ouvrages généraux présentant les diverses facettes de la famille américaine (Skolnick, 1992; Gelles, 1995), des écrits proposant différentes lectures des transformations de la famille américaine, ainsi que d'autres traitant d'un point particulier ou d'un ensemble de points relatifs à différentes configurations familiales (Acock et Demo, 1994). À noter qu'une majorité des auteurs sont sociologues.

1.1.4.1- DIVORCE

Aux États-Unis actuellement, environ la moitié des mariages se terminent par un divorce. Si la plupart des ouvrages de la rubrique précédente abordent le phénomène, nous avons toutefois rassemblé ici les écrits traitant plus spécifiquement de la question. On trouve donc sous cette rubrique des écrits traitant de différents aspects du divorce : mise en contexte du phénomène, causes, etc.

Les écrits abordant plus particulièrement la question de la garde des enfants ont été classés sous une sous-rubrique distincte : « 1.1.4.1.1- Divorce - garde des enfants ».

Aux États-Unis, l'examen des conséquences du divorce sur les enfants et les parents, ses effets à court terme (ajustement après divorce) ou à long terme (« *well-being* » ou bien-être au sens large : économique mais aussi tel que perçu à travers des indicateurs d'intégration sociale comme la poursuite des études et l'obtention de diplôme par les enfants), donne lieu à une littérature abondante. Aussi, nous présentons ces différents écrits sous la sous-rubrique « 1.1.4.1.2- Effets du divorce ». À noter que plusieurs autres écrits traitant des effets sur les enfants de vivre en situation de monoparentalité (laquelle ne résulte pas nécessairement du divorce des parents) apparaissent sous la rubrique suivante « 1.2.1- Familles monoparentales ».

Rappelons que les écrits concernant la loi sur le divorce ont été classés sous une rubrique plus large « 1.1.3- Famille - Aspects légaux », alors que ceux traitant des pensions alimentaires (*child support*) ont été rattachés aux écrits relatifs aux parents non gardiens.

1.2 – DIFFÉRENTES CONFIGURATIONS FAMILIALES

1.2.1 – FAMILLES MONOPARENTALES

En 1995, environ le quart des enfants américains vivent dans une famille monoparentale, et il est estimé que la moitié des enfants nés au début des années 1980 auront vécu un certain temps en famille monoparentale avant d'atteindre l'âge de 18 ans. Les enfants noirs sont particulièrement touchés par la monoparentalité : en 1995, la moitié d'entre eux vivent dans une famille monoparentale, et on estime à 80 % la proportion d'enfants qui auront expérimenté la monoparentalité durant leur enfance. En outre, la majorité des enfants vivront dans une famille monoparentale dirigée par une femme.

Des études récentes attirent l'attention sur la diversité des arrangements familiaux au sein des familles monoparentales. Ainsi, parmi les enfants vivant avec leur mère non mariée⁶ en 1990 :

- 8 % vivent avec leur mère et son conjoint de fait
- 32 % vivent dans une famille étendue, avec d'autres personnes apparentées
- 57 % vivent avec leur mère seule et leurs frères et soeurs (Manning et Smock, 1997).

Comme on l'a vu précédemment, presque la moitié des enfants dans les familles monoparentales dirigées par une femme vivent dans la pauvreté, cette situation précaire étant encore plus accentuée chez les enfants noirs et latino-américains.

Aussi, le soutien des gouvernements à ces familles est-elle nécessaire et l'aide sociale fait partie de l'existence d'un nombre croissant d'enfants. « La proportion de familles monoparentales dirigées par une femme qui dépendent de l'État n'est jamais négligeable : 37 % en 1967, 62 % en 1975, 42 % en 1987 » (Moffitt, 1992 [cité dans Garfinkel et McLanahan, 1994 : 187]). L'intervention de l'État, si elle vise entre autres à favoriser l'entrée de ces mères sur le marché du travail, ne permet cependant pas toujours d'obtenir les effets escomptés (Edin et Lein, 1997).

On reconnaît que le fait de vivre dans une famille monoparentale a des effets négatifs sur les enfants : une moins grande propension à obtenir un diplôme d'études secondaires (*high school graduation*), des grossesses plus hâtives, etc. On ne peut toutefois trancher la part de ces effets qui est attribuable aux circonstances et aux conditions qui entourent la vie en famille monoparentale (McLanahan et Sandefur, 1994).

Ces quelques informations représentent les principaux thèmes qui sont abordés par les diverses études recensées au sujet des familles monoparentales. À signaler une parution récente, écrite par et à l'intention des professionnels de diverses disciplines (sociologues, psychologues, professionnels de la santé, travailleurs sociaux, etc.), ayant pour but de faire la synthèse de la théorie, de la pratique et de la recherche sur les familles monoparentales (Hanson *et al.*, 1995⁷). Quelques-uns des textes de cet ouvrage apparaissent séparément dans la bibliographie informatisée, dont une recension classifiée par thèmes des principaux écrits sur le sujet entre 1980 et 1993, aux États-Unis et au Canada (Schlesinger, 1995).

⁶ Ces données ne tiennent pas compte des enfants vivant en famille monoparentale suite à la rupture d'union de leur mère (séparée, divorcée ou veuve).

⁷ Ces textes ont également été publiés dans *Marriage and Family Review*, 1995, vol. 20, n^{os} 1/2 et n^{os} 3/4.

La majorité des écrits concernant les familles monoparentales ont trait à celles qui sont dirigées par une femme; les quelques publications concernant spécifiquement les familles monoparentales dirigées par un homme ont été classées dans une sous-rubrique « 1.2.1.1- Familles monoparentales – pères ».

1.2.2 – FAMILLES RECOMPOSÉES

Il est estimé, comme nous le signalions plus tôt, que 30 % des enfants nés au début des années 1980 auront passé une partie de leur vie dans une famille recomposée; si l'on ne tient compte que des parents remariés, cette proportion est de 23 % (Bumpass, Raley et Sweet, 1995 : 428).

L'entrée des enfants américains en famille recomposée s'éloigne beaucoup de la conception traditionnelle que l'on a de la famille recomposée, à savoir une séquence qui comprend un divorce impliquant l'enfant et un remariage subséquent de la mère; en réalité, cette modalité ne concernait que le quart des enfants au début des années 1980. D'une part, l'entrée en famille recomposée peut mettre en cause les enfants de parents non mariés; d'autre part, la formation d'une telle famille peut s'effectuer suite à la cohabitation des adultes plutôt qu'à la suite de leur mariage ou remariage. Toutefois, environ la moitié des enfants entrant en famille recomposée suite à la cohabitation de leur mère avec un nouveau conjoint verront le mariage de celle-ci avec son conjoint dans les cinq ans suivant le début de l'union (Bumpass, Raley et Sweet, 1995 : 429-431).

Cependant, exception faite des études démographiques, la plupart des études américaines sur les familles recomposées que nous avons recensées semblent s'en remettre à une conception traditionnelle de ce type de famille. Aux États-Unis, la recherche sur le remariage et les familles recomposées, à peu près inexistante avant 1980, s'est considérablement enrichie depuis (Coleman et Ganong, 1991 : 192). En outre, les études ont surtout mis l'accent sur les enfants dans les familles recomposées, particulièrement sur les effets qu'ont eus sur eux les transitions familiales de leurs parents (Pasley, Ihinger et Lofquist, 1994 : 4).

Pour une revue des orientations de la recherche sur le sujet ainsi que des principaux thèmes traités, on consultera avec profit les deux textes précédemment mentionnés qui font le point sur l'état de la recherche à deux moments, pendant les années 1980 et de 1987 à 1994. À signaler un ouvrage collectif paru en 1997, sous la direction de Levin et Sussman (ces textes ayant été publiés simultanément dans *Marriage & Family Review*, 1997, vol. 26, n^{os} 1/2 et 3/4). À voir également une thèse de doctorat, rédigée récemment au Québec et présentant une excellente revue de littérature dont une grande partie concerne les États-Unis (Saint-Jacques, 1998).

1.2.3 – PARENTS NON GARDIENS

Les enfants sont plus susceptibles de vivre avec leur mère qu'avec leur père après une rupture d'union. L'implication des pères non gardiens à l'égard de leurs enfants est examinée à différents points de vue, notamment pour ce qui est des relations entretenues avec les enfants et du soutien financier apporté.

Le tableau 6 présente la fréquence des visites que les pères non gardiens effectuent à leurs enfants. On peut ainsi constater que moins de la moitié des pères (41,8 %) voient leurs enfants au moins une fois par mois.

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES PÈRES NON GARDIENS (%) SELON LA FRÉQUENCE DES VISITES
ÉTATS-UNIS, 1987-1988

Fréquence	Ensemble	Les parents étaient :	
		Mariés	Non mariés
Aucune visite	28,5	18,2	39,6
1 fois/année	11,7	13,6	9,6
Plusieurs fois/année	18,0	22,1	13,5
1-3 fois/mois	14,5	21,2	7,2
1 fois/semaine	12,2	12,4	12,0
Plusieurs fois/semaine	15,1	12,4	18,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : National Survey of Families and Households (NSFH), 1987-1988.

Tiré de : Seltzer, 1991 : 85 (extrait du tableau 1)

Il importe de souligner qu'en dépit d'une différence nette entre mères et pères dans l'expérience du divorce, la plupart des connaissances sur le parentage et le bien-être des enfants après la séparation vient du témoignage des mères plutôt que de celui des pères (Seltzer et Brandreth, 1994 : 50).

Paiement des pensions alimentaires

Le soutien financier que les pères non gardiens apportent à leurs enfants se traduit principalement par le paiement d'une pension alimentaire pour leurs enfants (*child support*). Le tableau 7 donne quelques informations à ce sujet.

TABLEAU 7

PAIEMENT DE LA PENSION ALIMENTAIRE DUE AU PARENT GARDIEN
ÉTATS-UNIS, 1989; WISCONSIN, 1981 ET 1988-1989

État du paiement	États-Unis 1989	Wisconsin	
		1981	1988-1989
Paiement complet	50 %	26 %	52 %
Paiement partiel	25 %	55 %	33 %
Aucun paiement	25 %	18 %	15 %

Sources : États-Unis : Hanson, Garfinkel, McLanahan et Miller, 1996 : 483. Wisconsin : Meyer et Bartfeld, 1996 : 206 (extrait du tableau 1).

Note : Pour le Wisconsin, les proportions ne concernent que les cas où le père est le payeur désigné. Pour les États-Unis, cette information est non précisée dans le texte.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Plusieurs études se penchent sur l'implication des pères non gardiens pour en évaluer l'ampleur, les caractéristiques, l'effet sur le bien-être des enfants, etc. Ces diverses études ont été regroupées sous la rubrique « 1.2.3- Parents non gardiens ».

Par contre, les changements majeurs survenus récemment aux États-Unis à l'égard des pensions alimentaires ont donné lieu à une littérature abondante. Nous avons donc rassemblé ces écrits dans une rubrique distincte « 1.2.3.1- Pensions alimentaires pour les enfants ». À travers ces textes, on s'interroge principalement sur l'effet et l'efficacité des nouvelles mesures prises dans le cadre des deux dernières réformes (1984 et 1988), sur les facteurs influençant le niveau des montants de pensions alimentaires accordés, sur les facteurs pouvant expliquer le défaut de paiement des parents non gardiens, etc. Si plusieurs études recensées sont effectuées à un niveau national (Hanson, Garfinkel, McLanahan et Miller, 1996; Beller et Graham, 1993; Seltzer et Brandreth, 1994), plus de la moitié s'appuient toutefois sur des données provenant du Wisconsin (Meyer et Bartfeld, 1996; Cancian et Meyer 1996, Meyer, 1993, etc.). Quelques autres États sont également représentés : la Californie (Peters, Argys, Maccoby et Mnookin, 1993), l'Ohio (Stafford, Jackson et Seiling, 1990), etc.

1.2.4 – PARENTS ADOLESCENTS

La parentalité à l'adolescence, sous l'angle des mères adolescentes surtout mais aussi des pères adolescents, donne lieu à une production abondante dans la littérature américaine. Signalons, à l'intention des personnes particulièrement intéressées par ce thème, une recension québécoise des écrits effectuée récemment et portant principalement sur la recherche américaine (Cournoyer, 1995).

1.2.5 – PARENTS HOMOSEXUELS

1.2.6 – FAMILLES SANS ABRI

Bien que nous n'ayons pas fait de recherche spécifique sur ces sujets, d'autres formes ou caractéristiques de vie familiale sont ressorties de l'interrogation des banques de données. Ainsi, les

quelques écrits que nous avons relevés concernant les parents homosexuels (1.2.5) et les familles sans abri (1.2.6) ont-ils été classés sous des rubriques distinctes.

1.3 - L'ARTICULATION ENTRE L'EMPLOI ET LA FAMILLE

L'activité professionnelle des mères

Aux États-Unis comme dans les autres pays industrialisés, l'activité professionnelle des mères a crû considérablement au cours des dernières décennies. Examinons d'abord la situation des mères mariées.

Comme on peut le voir au tableau 8, l'augmentation la plus notable s'observe auprès des mères de très jeunes enfants : le taux d'activité des mères d'enfants d'âge préscolaire a plus que triplé depuis 1960, alors qu'il doublait entre 1970 et 1991. En outre, environ les deux tiers de ces mères de jeunes enfants occupent un emploi à temps plein. Au sein des familles biparentales, la famille à deux revenus constitue désormais le modèle dominant (Rubin et Riney, 1994 : 26-27).

Du point de vue de la continuité en emploi, la situation des mères mariées a également progressé. Ainsi, le retour en emploi s'effectue de plus en plus rapidement après une grossesse : en 1990, 54 % des mères sont déjà retournées au travail avant que leur dernier enfant n'ait atteint l'âge d'un an (Leibowitz et Klerman, 1995 : 365). Le plus grand attachement à l'emploi des mères mariées se marque aussi par une forte augmentation des proportions de celles qui travaillent à temps plein, toute l'année durant : chez les mères d'enfants de moins de six ans, ces proportions étaient de 10 % et 18 % respectivement en 1970 et 1980 contre 28 % en 1990; chez les mères d'enfants de 6-17 ans, les proportions étaient de 23 % et 29 % en 1970 et 1980 contre 40 % en 1990 (Bianchi, 1995b : 117).

TABLEAU 8

**TAUX D'ACTIVITÉ (%) DES MÈRES MARIÉES ET POURCENTAGES TRAVAILLANT À TEMPS PLEIN
SELON L'ÂGE DES ENFANTS ET L'ANNÉE
ÉTATS-UNIS, 1960, 1970, 1980 ET 1991**

Taux d'activité	1960	1970	1980	1991
<u>Âge des enfants</u>				
Moins de 6 ans	19	30	45	60
Moins de 3 ans	--	--	41	67(sic)
3-5 ans	--	--	52	65(sic)
6-17 ans	39	49	62	74
% à temps plein				
<u>Âge des enfants</u>				
Moins de 6 ans	70	65	65	68
Moins de 3 ans	--	--	64	67
3-5 ans	--	--	67	68
6-17 ans	72	68	69	72

Source : Rubin et Riney, 1994 : 26 (extrait du tableau 3.4)

Note : 1) Temps plein = Personne qui travaille habituellement 35 heures ou plus par semaine

2) (sic) -- Compte tenu du taux d'activité des mères d'enfants de moins de 6 ans qui est vraisemblablement juste (par comparaison du taux rapporté pour les mères actuellement mariées au tableau 9), l'un ou l'autre de ces deux taux est sans nul doute erroné.

Qu'en est-il pour les mères ayant un autre statut matrimonial? Le tableau 9 montre que la participation des mères de jeunes enfants à l'activité rémunérée varie selon leur statut matrimonial. Par comparaison, on voit que le taux d'activité des mères non mariées a peu varié depuis 1980 et qu'en 1990, il est inférieur d'environ 10 % à celui des mères mariées; celui des mères séparées, divorcées ou veuves est généralement supérieur à celui des mères mariées. À noter qu'il s'agit du statut matrimonial légal; en conséquence, les mères non mariées, séparées, divorcées ou veuves, si elles représentent officiellement les mères de familles monoparentales, peuvent pour une partie d'entre elles vivre avec un conjoint en union de fait.

TABLEAU 9

TAUX D'ACTIVITÉ DES MÈRES D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS
SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL
ÉTATS-UNIS, 1960, 1970, 1980 ET 1991

État matrimonial	1960	1970	1980	1991
Jamais mariées	--	--	44,1	48,8
Divorcées, séparées, veuves	40,5	52,2	60,3	59,8
Actuellement mariées	18,6	30,3	45,1	59,9

Source : Rindfuss, Brewster et Kavee, 1996 : 462 (extrait du tableau 1).

Note : Bien que la source ne le mentionne pas, il y a tout lieu de croire que les mères jamais mariées, de même que celles qui sont divorcées, séparées ou veuves, peuvent vivre en cohabitation.

L'activité professionnelle des parents et les charges familiales

La très forte progression de l'activité professionnelle des mères, modifiant profondément l'aspect de la famille américaine, a suscité l'émergence de questionnements concernant l'articulation entre l'occupation d'un emploi et les charges familiales. Si la majorité des études abordent la question du point de vue des mères (Lerner, 1994; Moen, 1992; Spain et Bianchi, 1996) ou du point de vue des couples à deux revenus (Hochschild et Machung, 1989; Rubin and Riney, 1994; Parcel et Menaghan, 1994), certaines études récentes se placent maintenant du point de vue des hommes (Hood, 1993; Gerson, 1993).

Les formes que prend l'activité professionnelle se sont également diversifiées. Ainsi, dans les couples à deux revenus, plus de 1 sur 4 compte au moins un conjoint occupant un emploi en dehors des horaires habituels. Cette forme de travail représente cependant plus une contrainte liée aux besoins des entreprises qu'un choix de la part des travailleurs : par exemple, si un travail en dehors des normes régulières est choisi par 32 % des mères d'enfants de moins de 5 ans afin de faciliter la garde de leurs enfants, cela ne l'est que pour 20 % des mères ayant des enfants de 5-13 ans; ajoutons qu'un tel choix ne concerne qu'environ 5 % des pères (Presser, 1995).

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

La plupart des écrits traitant de l'activité professionnelle des mères se penchent, dans une plus ou moins grande mesure, sur son articulation avec les charges familiales. Aussi, la rubrique « 1.3- Articulation entre l'emploi et la famille » regroupe-t-elle ces divers ouvrages et ceux abordant plus spécifiquement la question de l'articulation entre l'emploi et la famille.

1.3.1 – L'emploi du temps au sein de la famille

La diversité croissante des familles a peu changé la division du travail domestique. Parmi un vaste éventail de familles américaines – parmi les familles monoparentales ou biparentales, intactes ou recomposées; parmi des familles de statut socio-économique et de race différents; parmi des familles où les femmes travaillent et où elles ne travaillent pas – les femmes consacrent deux à trois fois plus de temps au travail domestique que leur mari ou conjoint de fait (Acock et Demo, 1994 : 218, notre traduction).

Si, à la fin des années 1980, de nombreux hommes effectuent une plus grande part des activités domestiques qu'en 1960, pour la majorité d'entre eux, l'augmentation n'est que légère (Acock et Demo, 1994 : 219).

TABLEAU 10

NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE CONSACRÉES AUX ACTIVITÉS DOMESTIQUES
CHEZ LES COUPLES MARIÉS ET COHABITANT EN UNION DE FAIT
ÉTATS-UNIS, 1987-1988

Activité/Sexe	Femmes	Hommes
Préparation des repas	9,49	2,27
Vaisselle	5,66	1,73
Repassage/Lavage	4,11	0,58
Entretien de la maison	7,56	1,48
Tâches extérieures	1,70	4,45
Entretien de l'auto	0,14	1,43
Budget	1,55	1,19
Magasinage	2,89	1,31
Total	33,10	14,44

Source : Blair et Lichter, 1991 : 99 (extrait du tableau 1).

De plus, la présence d'enfants accroît le nombre d'heures consacrées aux activités domestiques, mais plus largement pour les femmes que pour les hommes. Pour les mères travailleuses, chaque enfant additionnel augmente de quatre heures le temps hebdomadaire consacré aux tâches domestiques contre deux heures pour les hommes (Coltrane, 1996 : 161-162 [citant Shelton, 1992]). Par ailleurs, les activités que les pères effectuent avec leurs enfants (de 0-4 ans et de 5-18 ans) sont présentées de façon détaillée dans Marsiglio (1991).

L'implication des hommes dans les activités domestiques n'est pas uniforme selon la race et l'origine ethnique. Dans l'ensemble, les pères de race noire et ceux d'origine hispanique consacrent plus de temps aux activités domestiques que les hommes de race blanche. De plus, contrairement aux hommes de race blanche et à ceux d'origine hispanique, les hommes de race noire qui occupent un emploi consacrent plus de temps aux tâches domestiques que ceux qui n'occupent pas d'emploi (Shelton et John, 1993 : 146).

Les écrits concernant l'emploi du temps au sein de la famille (activités domestiques et soins aux enfants) sont très nombreux. Outre la mesure du phénomène, on tente d'expliquer le maintien de différences importantes selon le sexe, on cherche à isoler les facteurs pouvant favoriser un partage plus égalitaire et enfin, plusieurs études se penchent sur la perception qu'ont les protagonistes de l'équité d'un tel partage. Ces divers écrits ont été répertoriés sous la présente rubrique.

1.4 - L'EXERCICE DE LA PARENTALITÉ

Ces transformations du cadre familial, notamment l'activité professionnelle des mères, ont remis en cause la conception des rôles de père et de mère. Si la maternité a depuis longtemps été examinée et réexaminée au vu des transformations récentes (Hays, 1996; Baber et Allen, 1992), ce n'est que depuis la fin des années 1980 que l'intérêt pour les pères et la paternité s'est réellement manifesté (Griswold, 1993; Marsiglio, 1995).

Les modifications de la famille, de sa structure et du rôle des différents acteurs, ont également modifié les pratiques de la parentalité. Ces changements se manifestent notamment en regard du temps d'interaction avec les enfants et des valeurs liées à la socialisation (Dandurand, 1994 [rapportant les résultats d'études américaines]). Si les parents d'aujourd'hui passent moins de temps avec leurs enfants, la qualité de présence des mères travailleuses serait cependant comparable à celle des mères à la maison. En outre, alors que les parents des années d'après-guerre privilégiaient surtout l'obéissance, ceux d'aujourd'hui mettraient davantage l'accent sur l'autonomie et la responsabilité personnelle (Alwin, 1990). Les parents américains contemporains, tout en continuant de supporter activement leurs enfants, le feraient cependant en gardant une certaine distance vis-à-vis d'eux (Demo, 1992 : 113).

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Les écrits de cette section ont été classés sous trois rubriques :

1.4.1- Mères et maternité

1.4.2- Pères et paternité

1.4.3- Pratiques parentales.

Il est à noter que les écrits de ces différentes rubriques se recoupent parfois. Ainsi, à la rubrique « Pères et paternité », plusieurs écrits abordent les pratiques parentales des pères, notamment le temps passé et les activités effectuées avec les enfants (Marsiglio, 1991); ou encore, les ouvrages ayant trait aux pratiques parentales peuvent survoler les notions de maternité et paternité.

B - COMPLÉMENT PRIVÉ

Le réseau social facilite l'accès à des ressources telles que l'information, les biens matériels et le soutien de toutes sortes. Les relations sociales de leurs parents contribuent ainsi, directement ou indirectement, à la prise en charge des enfants de moins de 12 ans. Le fait d'élever des enfants, particulièrement lorsque ceux-ci ont autour de trois ans, affecte le réseau social des parents. Ce réseau tend à être plus orienté vers la famille, en même temps que les mères surtout voient diminuer le nombre de leurs relations et la fréquence des contacts (Munch, McPherson et Smith-Lovin, 1997).

Les grands-parents

Aux États-Unis, le tiers des parents environ reçoivent, sous une forme ou une autre, de l'aide des grands-parents⁸. Toutefois, la présence d'enfants d'âge préscolaire accentue beaucoup l'assistance

⁸ De fait, la moitié des parents d'enfants de moins de 18 ans entretiennent peu d'échanges avec leurs parents âgés sur une base habituelle (« *routinely* », par opposition à l'aide durant les périodes de crise). Ce constat est établi en fonction d'un ensemble de formes d'assistance comprenant l'aide monétaire, les travaux autour de la maison, les soins aux enfants (garde régulière ou occasionnelle) et aux personnes âgées, et le soutien affectif (Hogan, Eggebeen et Clogg, 1993).

des grands-parents puisque 45 %⁹ des parents de jeunes enfants sont aidés par les grands-parents contre seulement 22 % si les enfants sont plus âgés. Les mères plus que les pères reçoivent de l'aide (36 % contre 26 %) et les mères non mariées encore davantage (47 %). L'aide provient nettement plus souvent des grands-mères que des grands-pères (Hogan, Eggebeen et Clogg, 1993). Ce clivage selon le sexe de même que l'importance de la présence de petits-enfants dans le maintien de relations entre parents et grands-parents ressort également à l'examen des échanges intergénérationnels quand il y a rupture d'union entre les parents. En général, les mères divorcées ayant la garde de leurs enfants reçoivent plus d'aide des grands-parents que les mères mariées, alors que les pères divorcés en reçoivent moins que les pères mariés (Spitze, Logan, Deane et Zerber, 1994).

Si on ne tient pas compte de la corésidence, les parents de race blanche reçoivent plus d'aide des grands-parents que ceux des autres groupes. Mais si, comme on l'a fait pour les résultats présentés ci-dessus, on tient compte des parents corésidant avec les grands-parents pour lesquels on suppose une assistance importante, on trouve peu de différence dans l'aide générale fournie par les grands-parents selon la race. La proportion de parents corésidant avec les grands-parents varie en effet beaucoup selon la race et l'origine ethnique (Hogan, Eggebeen et Clogg, 1993).

TABLEAU 11

PROPORTION (%) DE PARENTS RÉSIDANT AVEC LES GRANDS-PARENTS
SELON LA RACE ET L'ORIGINE ETHNIQUE
ÉTATS-UNIS, 1987-1988

	Blancs	Noirs	Mexicains- Américains	Autres Hispaniques
Ensemble	3,0	10,5	9,0	5,2
Pères	1,9	0,6	--	--
Mères	3,8	15,4	--	--
Mères non mariées	14,4	23,9	--	--

Source : National Survey of Families and Household (NSFH), 1987-1988

Tiré de : Hogan, Eggebeen et Clogg, 1993 : 1443 (extrait du tableau 4).

Il importe de souligner que la question des différences attribuables à la race à l'égard des relations intergénérationnelles ne fait pas l'unanimité; l'interprétation de la force de ces liens varie selon l'indicateur que l'on choisit : corésidence, contacts, échanges, etc. (Raley, 1995 : 101; pour une revue de la littérature sur le sujet, voir également le même auteur, p. 77-79 et Benin et Keith, 1995).

Outre la corésidence qui, dans bien des cas, est la résidence au domicile des grands-parents¹⁰ avec ce que cela suppose de responsabilités (Burton, Dilworth-Anderson et Merriwether-de Vries, 1995; Jendrek, 1993), sans doute l'une des plus tangibles manifestations de la contribution des grands-parents à la prise en charge de leurs petits-enfants est la garde (régulière et occasionnelle)

⁹ Ce pourcentage et les suivants sont la somme des catégories « *Receivers* », « *High Exchangers* » et « *Coresiders* » présentées au tableau 4 dans Hogan, Eggebeen et Clogg (1993 : 1443).

¹⁰ En 1995, 6,7 % des enfants de moins de 12 ans vivaient au domicile de leurs grands-parents, avec ou sans leurs parents (Source : Saluter, 1996 : iv, calculs effectués à partir du tableau B).

de ceux-ci; cette pratique concernait 26 % des grands-parents en 1987-1988 (Hogan, Eggebeen et Clogg, 1993 : 1437, tableau 1).

La garde régulière par les grands-parents, qui concerne 17 % des grands-parents en 1993, varie toutefois selon la race et l'origine ethnique. Cette pratique est plus répandue chez les Hispaniques et chez les Noirs (20 %) que chez les Blancs (15 %) (Casper, 1996). Cet article ne précise pas s'il s'agit de garde rémunérée ou non, mais d'après une autre source, seulement 17 % des familles ayant fait garder leurs enfants par des personnes apparentées en 1993 ont indiqué avoir payé pour ce service (Kisker et Ross, 1997 : 101 [citant Phillips, 1995]).

L'ensemble du réseau social

Si la majorité des études recensées abordent spécifiquement l'une ou l'autre composante du réseau familial (les relations entre parents et grands-parents surtout), quelques recherches considèrent plutôt l'ensemble du réseau social, c'est-à-dire le cercle composé à la fois des personnes apparentées et non apparentées (amis, voisins). À cet égard, une étude récente cerne d'assez près notre propos (Benin et Keith, 1995). Elle concerne l'aide que reçoivent les mères d'enfants de moins de 12 ans (incluant les mères corésidant avec les grands-parents), qui travaillent 20 heures ou plus par semaine, et ce, par rapport à trois dimensions : transport, garde occasionnelle ou régulière des enfants, et garde des enfants quand ils sont malades et ne peuvent aller en service de garde ou à l'école (ou ne vont pas à l'école en raison de congés, etc.).

TABLEAU 12

PROPORTION (%) DE TRAVAILLEUSES, MÈRES D'ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS (1),
AYANT REÇU DE L'AIDE DURANT LE MOIS PRÉCÉDENT
SELON LE TYPE ET LA PROVENANCE, PAR RACE DE LA MÈRE
ÉTATS-UNIS, 1987-1988

TYPE D'AIDE/ RACE DE LA MÈRE	PROVENANCE DE L'AIDE			
	Famille		Ami-e-s	
	Blanche	Noire	Blanche	Noire
Transport	35	38	48	40
Garde	54	50	38	25
Maladie enfants de :				
moins 5 ans	18	34	11	8
5-11 ans	25	46	24	20

Source : National Survey of Families and Household (NSFH), 1987-1988

Tiré de : Benin et Keith, 1995 : 285-286 (graphiques 1 et 2)

Note : Le texte n'est pas clair à savoir s'il s'agit de mères dont tous les enfants ont moins de 12 ans, ou de mères ayant des enfants de moins de 12 ans (et d'autres enfants d'âge plus élevé).

Plusieurs facteurs médiatisent l'aide que les mères peuvent recevoir. Par exemple, l'aide de leur famille dépend fortement de la distance physique qui sépare la résidence des mères de celle de leur propre mère, et dans ce cas, l'aide des amis sera plus accentuée; l'assistance plus fréquente de

la part de la famille en cas de maladie d'enfants chez les mères de race noire est liée à leurs arrangements familiaux; etc. (Benin et Keith, 1995).

Une autre étude, malgré sa relative ancienneté (basée sur des données de 1981), est fort pertinente à l'égard de cette recension d'écrits, puisqu'elle concerne le réseau social d'enfants de six ans. On constate alors que le réseau de ces enfants est constitué de plus d'adultes que d'enfants, et de plus de personnes non apparentées que de personnes apparentées (Cochran et Riley, 1990 : 158-159). De plus, l'étude présente le rôle que jouent les adultes faisant partie du réseau social des enfants, de même que l'effet de ces relations sociales sur les performances scolaires des enfants.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

La littérature américaine recensée sur les réseaux sociaux des parents concerne rarement spécifiquement les parents d'enfants de moins de 12 ans. Une grande partie des écrits aborde les échanges intergénérationnels, et donc l'apport éventuel des grands-parents à la prise en charge des enfants de moins de 12 ans (Hogan, Eggebeen et Clogg, 1993; Spitze, Logan, Deane et Zerber, 1994; Logan et Spitze, 1996; Roschelle, 1997). On trouve peu d'études distinctes concernant le réseau privé hors de la famille, mais plutôt, comme nous le disions précédemment, des études examinant l'ensemble du réseau social; ces études distinguent généralement le genre de réseau, à savoir personnes apparentées ou non apparentées (Benin et Keith, 1995; Cochran et Riley, 1990; Cochran *et al.*, 1990).

Dans la recension informatisée, nous distinguons les écrits selon qu'ils abordent exclusivement le réseau familial (2.1- Réseau familial), ou les relations avec des personnes non apparentées (2.2- Réseau privé hors-famille). Les écrits concernant l'ensemble du réseau social se voient pour leur part attribuer les deux mots-clés.



A - ENTRETIEN

Aux États-Unis, il n'y a pas d'allocations familiales universelles. Tous les programmes d'aide pour les enfants et les familles, aide financière ou en nature, sont conditionnels à la nécessité économique. Diverses formes d'aide sont offertes par le gouvernement fédéral et par plus de la moitié des gouvernements des États. Nous nous limitons à présenter ici les divers programmes entourant l'entretien des enfants. Ces programmes se négociant dans un cadre politique, on se rapportera au document d'Anne-Marie Trudel¹¹ pour plus d'informations sur les contextes d'élaboration des diverses politiques en cause, les débats et enjeux qu'elles soulèvent, les effets qu'elles produisent, etc. À noter que dans la recension informatisée, bien que l'accent ait été mis sur les documents présentant les programmes, de nombreux écrits plus « politiques » apparaissent également.

3.1 - ENTRETIEN : VUE GÉNÉRALE

La littérature recensée permet de distinguer trois formes d'aide concernant plus spécifiquement les enfants et les familles¹². Deux d'entre elles proviennent des gouvernements : les mesures fiscales et l'aide sociale. L'autre forme, que nous identifions comme les mesures de conciliation emploi-famille et dans laquelle on retrouve le congé parental, est du ressort des gouvernements et des entreprises. Nous avons classé sous cette rubrique « générale » les écrits ayant trait à l'ensemble de ces formes d'aide aux enfants et aux familles. À noter que quelques écrits concernant exclusivement les mesures fiscales ont été inclus ici.

Mesures fiscales

Au niveau fédéral, trois mesures fiscales concernent les familles avec enfants :

- Déductions fiscales pour personnes à charge (*tax deductions for dependants*), enfants ou adultes. Cette déduction favorise les familles plus aisées (Baker, 1995 : 152).
- Supplément au revenu gagné¹³ ou *Earned Income Tax Credit* (EITC) offert aux parents d'enfants de moins de 19 ans dont le revenu n'atteint pas 20 000 \$. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable, dont le montant maximum est, depuis 1996, de 2 062 \$ pour les familles d'un enfant et de 3 371 \$

¹¹ Trudel, Anne-Marie, 1999, *Axes et enjeux de la politique familiale américaine*, Montréal, INRS-Culture et Société (à paraître).

¹² Dans le cadre plus large de la sécurité sociale, l'assurance-chômage (*unemployment compensation*) et l'indemnisation des accidents de travail (*workers compensation*) aident également les familles avec enfants (Plotnick, 1997 : 86, note 25); ils ne sont cependant pas des programmes spécifiques aux familles.

¹³ Terme employé par Rose (1998) pour traduire le *Earned Income Tax Credit*.

pour les familles de deux enfants ou plus (Baker, 1995 : 152; Garfinkel et McLanahan, 1994 : 195; Rose, 1998).

- Crédit d'impôt pour la garde d'enfants ou *Child and Dependent Care Tax Credit* s'adressant aux parents qui gagnent au moins 10 000 \$ US annuellement. Les parents dont le revenu est entre 10 000 \$ et 28 000 \$ peuvent réclamer 30 % de leurs frais de garde d'enfants, alors que ceux dont le revenu est supérieur à 28 000 \$ peuvent en réclamer 20 %. Ce crédit d'impôt non remboursable est d'un montant maximum de 720 \$ pour un enfant et de 1 440 \$ pour deux enfants ou plus. Les principaux bénéficiaires de cette mesure sont les familles à revenu moyen (Baker, 1995 : 152; Garfinkel et McLanahan, 1994 : 196).

3.1.1 - Aide fournie par les États

Au plan fiscal, en 1994, 22 États et le District de Columbia accordaient aux familles des déductions fiscales liées aux frais de garde (*a tax subsidy for families incurring child care costs*); en outre, 14 États avaient établi une déduction corporative (*Employer Tax Credit*) permettant aux employeurs de réclamer une partie des coûts relatifs à des mesures prises en faveur de leurs employés pour l'établissement de bénéfices liés à la garde (Stoney et Greenberg, 1996 : 87). Selon Hayes, Palmer et Zaslow (1990 : 202), les concessions fiscales des États sont généralement plus modestes que celles accordées par le fédéral.

Plusieurs États ont mis en place un programme d'aide sociale visant à compléter l'aide fédérale. Ces programmes d'aide sociale dits *General Assistance* sont des programmes d'aide financière ou en nature (paiement ou bons pour le loyer, les services d'utilité publique, la nourriture, etc.) pour les individus et les familles à faible revenu; ils sont financés par les États, les comtés ou les municipalités ou par une combinaison de ces instances. Sous le terme de *General Assistance*, le nom des programmes, les critères d'éligibilité et les bénéfices varient considérablement d'un État à l'autre (Uccello, McCallum et Gallagher, 1996 : 1-3).

En 1996, 33 États avaient un programme de *General Assistance* qui couvrait l'ensemble de l'État alors que neuf autres avaient des programmes dans quelques comtés seulement (Uccello, McCallum et Gallagher, 1996 : 1-4). Trente et un de ces 42 États fournissent de l'assistance aux enfants ou aux familles avec enfants à bas revenu (Uccello, McCallum et Gallagher, 1996 : 3-3). Pour plus d'informations concernant ces programmes dans chaque État, voir Uccello, McCallum et Gallagher (1996).

Nous avons classé sous cette rubrique « 3.1.1- Aide au niveau des États » quelques écrits concernant spécifiquement des formes d'aide dispensée par les États.

3.2 - L'AIDE SOCIALE (FÉDÉRALE)

Les États-Unis ont connu une réforme de l'aide sociale qui a conduit, en août 1996, à l'adoption par le gouvernement américain d'une nouvelle loi dite *Personal Responsibility and Work Opportunity Reconciliation Act of 1996*. Cette loi a modifié, à divers degrés, tous les programmes d'aide qui existaient auparavant. La réforme étant encore très récente, la littérature recensée traite principalement de la situation existant avant cette réforme; si certains écrits produits avant l'adoption de la nouvelle loi discutaient des conséquences possibles de la réforme proposée (Sawhill, 1995; Kamerman, 1996a), la littérature actuelle se réfère encore en bonne partie à l'ancienne loi puisque, comme le note Plotnick dans un article publié à l'automne 1997, il y a encore beaucoup d'incertitudes au sujet de l'interprétation, de l'implantation et des implications de la nouvelle loi (Plotnick, 1997 : 86, note 27). Pour une présentation claire des divers programmes et des modifications apportées par la nouvelle loi, voir tout particulièrement Dolgoff, Feldstein et Skolnik (1997 : 208-252); pour une perspective plus analytique, voir Villeneuve et Lesemann (1998) et Handler et Hasenfeld (1997).

Les principaux programmes d'aide visant à l'entretien des enfants sont de deux types : aide financière aux parents et aux enfants, ou aide en nature, principalement aide nutritionnelle.

Aid to Families with Dependant Children (AFDC)

Ce programme a été remplacé, depuis la nouvelle loi de 1996, par le *Temporary Assistance for Needy Family* (TANF). Dans le cas de l'AFDC, le gouvernement fédéral octroyait des subventions de contrepartie (*matching grant*) aux États pour l'application du programme; dans le cas du nouveau programme TANF, il leur verse une enveloppe globale¹⁴ (*federal block grant*), les États pouvant décider eux-mêmes (jusqu'à une certaine limite) de leur propre contribution financière (Garfinkel et McLanahan, 1994 : 199; Page et Lerner, 1997 : 25-26; Handler et Hasenfeld, 1997 : 6).

Parmi les principaux changements apportés au programme par la nouvelle loi, on note la limitation de la durée du droit à l'aide financière (établie à 5 ans au cours de la vie d'un individu, quoique les États peuvent exempter 20 % de leurs bénéficiaires de cette limite), l'obligation pour les bénéficiaires de travailler après deux ans, l'obligation pour les parents non mariés de moins de 18 ans de vivre avec un adulte et de demeurer à l'école pour être éligibles, l'exclusion des enfants conçus alors que leur mère recevait des prestations (appelé le *family cap*¹⁵), l'exclusion des immigrants récents, etc. (Polnick, 1997 : 78; Dolgoff, Feldstein et Skolnik, 1997 : 217-219; Villeneuve et Lesemann, 1998).

L'AFDC (et actuellement le TANF) fournissait une aide financière aux parents à faible revenu. L'AFDC a été, de 1935 à 1996, le principal programme d'aide financière pour les enfants de moins de 18 ans et leurs parents. Le programme s'adressait aux enfants dans le besoin, n'ayant pas de soutien financier parce que l'un des parents était absent du foyer continuellement, handicapé (physique ou mental), décédé ou en chômage (Dolgoff, Feldstein et Skolnik, 1997 : 209; Polnick, 1997 : 78). L'aide était fournie aux parents en fonction d'une norme relative à un niveau de revenu considéré minimal (*the state's 'needs' standard*), cette norme étant établie par chaque État et variant considérablement d'un État à l'autre, de même que le montant d'aide versée (Baker, 1995 : 111-113). En pratique, bien que l'AFDC couvre également les familles biparentales, il concerne très majoritairement les mères seules (à 90 %); en outre, 14 % des enfants américains étaient bénéficiaires de l'AFDC en 1992 (Kammerman, 1996b : 51).

Supplément de revenu (*Supplemental Security Income* [SSI])

Il s'agit d'une allocation fédérale accordée mensuellement aux personnes âgées et/ou handicapées qui en ont besoin, incluant les enfants de moins de 18 ans. Les États peuvent compléter l'aide fédérale (Plotnick, 1997 : 79). La nouvelle loi de 1996 a resserré les critères pour l'attribution de l'allocation aux enfants (Dolgoff, Feldstein et Skolnik, 1997 : 217, 220-223).

Programmes d'aide nutritionnelle

Dans le cadre de cette recension d'écrits, ces programmes concernent sans doute plutôt la prise en charge de la santé des enfants que leur entretien. Nous les abordons néanmoins ici car ils sont habituellement présentés dans la littérature générale sur le thème « Entretien » et dans celle concernant l'aide sociale. Par contre, les programmes *Medicaid* et *Head Start*, également souvent

¹⁴ Nous empruntons à Garfinkel et McLanahan (1994 : 199) les termes de « subventions de contrepartie » et « enveloppe globale » qu'ils ont utilisés dans leur article en français.

¹⁵ Handler et Hasenfeld (1997 : 7).

abordés dans les écrits répertoriés dans cette partie, semblent toutefois faire plus fréquemment l'objet d'une présentation distincte.

Food Stamps

Les assistés sociaux et autres personnes à bas revenu peuvent recevoir des bons de nourriture (*food stamps*). Ces bons de nourriture sont échangeables contre l'achat de nourriture à l'épicerie. Le programme est entièrement financé par le gouvernement fédéral et administré par le ministère de l'Agriculture (*Department of Agriculture*), quoique les frais administratifs sont partagés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des États. La valeur des *food stamps* est indexée au coût de la vie, et le montant du coupon mensuel est déterminé d'après la taille et le revenu du ménage (Baker, 1995 : 112; voir aussi Devaney, Ellwood et Love, 1997 : 92-94).

Special Supplemental Food Program for Women, Infants, and Children (WIC)

Ce programme met l'accent sur les besoins nutritionnels particuliers des femmes enceintes et des enfants. Il comporte trois formes d'aide : des bons pour l'achat de suppléments nutritifs spécifiques, un programme d'éducation nutritionnelle et un service de référence pour soins médicaux et sociaux (Devaney, Ellwood et Love, 1997 : 92-94).

National School Lunch Program (NSLP) et School Breakfast Program (SBP)

Le gouvernement fédéral offre les programmes de subvention des repas scolaires à toutes les écoles élémentaires et secondaires, publiques et privées sans but lucratif. Alors que le NSLP est disponible dans la plupart des écoles, le SBP est limité aux écoles situées dans des régions à faible revenu (*low-income areas*). Les repas de tous les enfants sont subventionnés mais à des niveaux variables : les enfants les plus pauvres ont droit à un repas gratuit, d'autres à un repas à prix réduit, alors que les plus riches paient le plein prix subventionné (Devaney, Ellwood et Love, 1997 : 96-98; Dolgoff, Feldstein et Skolnik, 1997 : 247-248).

Child Care Food Program

Ce programme est administré par le ministère de l'Agriculture. Il rembourse le coût des repas servis aux enfants qui se font garder en milieu familial (licencié ou enregistré) et dans les garderies sans but lucratif. Il comporte également un volet de formation à la nutrition (Hayes, Palmer et Zaslow, 1990 : 215-216).

Aide pour la garde des enfants

Divers programmes existent pour aider les parents à faible revenu à payer les services de garde pour leurs enfants, notamment le *Child Care and Development Block Grant*, le *At-Risk Child Care Program* et le *Transitional Child Care Program*. De plus, les personnes recevant de l'aide dans le cadre de l'AFDC étant tenues de participer à des programmes d'insertion en emploi (*JOBS programs*), elles peuvent bénéficier du *AFDC Child Care* (Stoney et Greenberg, 1996 : 88-90; Daniel, 1996 : 178-185)¹⁶. En outre, une partie du revenu des bénéficiaires de l'AFDC qui travaillent n'est pas pris en compte dans le calcul de leur montant d'aide à titre de compensation pour frais de garde (Dolgoff, Feldstein et Skolnik, 1997 : 210). Les principales références à ce sujet apparaissent à la rubrique suivante « Garde », point 4.3- Politiques et débats.

¹⁶ À noter qu'il s'agit de programmes existant avant l'adoption de la loi de 1996. Depuis, quatre programmes (*Title IV-A, AFDC Child Care, At-Risk Child Care, Transitional Child Care*) ont été regroupés (« consolidated ») dans le *Child Care and Development Grant* (Handler et Hasenfeld, 1997 : 207).

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

La plupart des écrits recensés abordent de façon générale les programmes d'aide sociale et ont été classés sous la rubrique « 3.2.0- Aide sociale ». Certains textes plus spécifiques ont été répertoriés dans des sous-rubriques.

3.2.1 - Aide sociale : bénéficiaires

Sont regroupés ici des textes traitant des proportions de bénéficiaires et de certaines caractéristiques liées à l'assistance (durée, effet de l'aide, etc.).

3.2.2 - Aide sociale et emploi

Les parents bénéficiaires de l'aide sociale dont les enfants ont atteint l'âge de trois ans sont obligés de travailler. Cette question du lien entre prestations d'aide sociale et travail est abordée dans de nombreux textes que nous avons classés sous cette rubrique.

3.2.3 - Aide sociale et pensions alimentaires

La question des pensions alimentaires pour les enfants (*child support*) est abordée dans la plupart des écrits de cette partie « Entretien ». Toutefois, seule la législation en ce domaine est du ressort public, les pensions alimentaires constituant un transfert d'argent d'ordre privé (du parent non gardien à ses enfants) – voir à la grande rubrique « Famille ». Les quelques écrits qui apparaissent sous la présente rubrique sont ceux examinant spécifiquement le lien entre les pensions alimentaires et l'aide sociale.

3.3 – MESURES DE CONCILIATION EMPLOI-FAMILLE

Nous avons classé sous cette rubrique des écrits présentant les diverses mesures qui sont prises par les entreprises, parfois dans le cadre de législations ou avec l'appui des gouvernements, pour favoriser la conciliation emploi-famille. Dans le cas des États-Unis, bien qu'il s'agisse en principe ici de mesures « d'entretien », il importe de souligner que les formes d'aide sont plus souvent constituées d'avantages divers (congés, assurances, travail à temps partiel, etc.) que d'allocations en argent, comme dans le cas du congé parental.

3.3.1 – Congé parental

En 1993, la loi intitulée *Family and Medical Leave Act* est adoptée. Cette loi oblige les employeurs de 50 employés ou plus à garantir à leurs employés le maintien de leur emploi en cas de maladie (*medical emergency*), de naissances, d'adoption ou de soins à des personnes dépendantes, si ces derniers sont à leur emploi depuis au moins un an (Baker, 1995 : 180). Ce congé de douze semaines est non payé (Baker, *op.cit.*; Hofferth et Deich, 1994 : 433).

Bien qu'il n'y ait pas d'allocation de maternité aux États-Unis, certaines entreprises offrent de courtes périodes de congé payé via les congés de maladies. La décision d'offrir un congé de maternité et de le payer est laissée à la discrétion des employeurs (Baker, *op. cit.*).

D'après le *National Child Care Survey* de 1990, la moitié de toutes les mères d'enfants de moins de 13 ans ont pris une forme de congé après la naissance de leur plus jeune enfant, cependant que seulement 3 sur 10 ont été payées durant cette absence. La plupart ont été payées par une combinaison de congés de vacances ou de maladie; peu de mères ont été payées par l'intermédiaire d'un congé parental (*parental leave*) (Hofferth, Brayfield, Deich et Holcomb, 1991 : 6).

Les écrits répertoriés ici abordent spécifiquement le congé parental (*parental leave*).

B – GARDE DES ENFANTS

La littérature américaine décrivant les différents services de garde existants, de même que leur utilisation par les parents, prend en compte tous les modes de garde, c'est-à-dire ceux axés

principalement sur la garde des enfants (*family day care, child care centers*) et ceux qui relèvent surtout d'une vocation éducative (*nursery school, preschool, Head Start, etc.*) (Hofferth, 1996; Caspers, 1996; Phillips, 1991, etc.). Selon divers auteurs, la différence entre les deux types de service est souvent floue : dans plusieurs communautés, la différence entre un service de garde de haute qualité et un programme préscolaire tient uniquement à l'agence qui les administre ou à l'instance de qui ils relèvent (Hayes, Palmer et Zaslow, 1990 : 156). Néanmoins, de nombreux écrits abordent de façon distincte les programmes d'éducation préscolaire (*early childhood education*). Nous ferons de même dans une section ultérieure de ce texte, de même que dans la bibliographie informatisée.

La majorité des écrits mettent l'emphase sur la garde des enfants d'âge préscolaire. À noter que la littérature n'est pas toujours précise quant à la distinction entre population d'âge préscolaire et population d'âge scolaire parmi les enfants de 5 ans et moins. Plus largement, c'est la distinction entre ce qui relève des services de garde et ce qui relève de l'école qui ne semble pas claire du tout (voir point B.2.1 ci-après).

4.1 – LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE ET LEUR UTILISATION

Un certain nombre de parents qui travaillent n'ont pas besoin d'un service de garde non parental. Soit parce que la mère travaille à domicile ou encore qu'elle peut amener son enfant à son lieu de travail, soit que les deux parents, par une combinaison de leurs horaires de travail, se partagent la tâche de prendre soin de leurs enfants. La majorité des parents doivent toutefois faire appel à un service de garde extérieur. Par ailleurs, nombre d'enfants dont la mère ne travaille pas fréquentent eux aussi certains services de garde, la plupart du temps dans un but éducatif (Hofferth, 1996).

Plusieurs choix s'offrent aux parents pour la garde de leurs jeunes enfants, une première distinction se posant entre services de garde non officiels et officiels (*informal care* et *formal care*). À noter que la nomenclature américaine des services de garde comprend un grand nombre d'appellations que nous traduirons le mieux possible au vu des termes habituellement utilisés dans la littérature québécoise pour nommer des services équivalents ou s'en rapprochant. Les informations présentées ci-dessous proviennent, à moins d'indication particulière, de Hofferth (1996).

A – Services de garde non officiels (*informal care*)

Les services de garde non officiels renvoient aux services qui, typiquement, ne sont pas réglementés par des agences étatiques (fédérale ou au niveau des États).

- Garde par des personnes apparentées (*relative care*)
- Garde par d'autres personnes non apparentées : voisins, amis ou encore, gardiennes engagées par les parents et travaillant à leur domicile (*in-home babysitters*).

B – Services de garde officiels (*formal care*)

Tous les auteurs s'entendent pour dire que le système de garde américain est complexe : les services peuvent être offerts par l'entreprise privée ou le secteur public, être à but lucratif ou non, à vocation éducative ou axés sur la garde, à temps plein ou à temps partiel, réglementés ou non réglementés; certains services relèvent du gouvernement fédéral, des États ou d'instances locales privées ou publiques, etc.

La réglementation des services de garde est sous la responsabilité des États. Une grande variation existe toutefois selon les États quant aux normes minimales de sécurité et d'hygiène exigées, aux ratios enfants-personnel, à la qualification du personnel, à la fréquence des inspections,

etc. Pour connaître la régulation applicable à chaque État américain, voir Reeves (1992 : 97-155) ou Hayes, Palmer et Zaslow (1990 : 315-324).

■ B.1 – Services de garde en milieu familial (*Family child care ou family day care*)

La définition précise des services de garde en milieu familial diffère selon les États mais, dans la plupart des cas, elle renvoie à un service dans lequel une personne, à son propre domicile, prend soin d'un enfant non apparenté.

La réglementation des services de garde en milieu familial se fait généralement par l'octroi d'une licence ou d'un enregistrement. Souvent, on requiert l'enregistrement pour les services de garde s'adressant à un petit nombre d'enfants, et la licence pour les services de plus grande taille.

- Licence (*licensing*) : le service de garde doit rencontrer des normes minimales du point de vue sanitaire, de la sécurité et, quelquefois, du programme offert.
- Enregistrement (*registration*) : le service de garde est tenu ou encouragé à s'identifier auprès des autorités de l'État; aucune inspection initiale n'est requise avant de commencer à opérer.

Il y a beaucoup plus de services non réglementés que réglementés. En 1990, entre 10 % et 18 % seulement de tous les services de garde en milieu familial sont réglementés. La moyenne est de 6 enfants dans un service de garde en milieu familial réglementé, et de 3 dans un service non réglementé.

La plupart des personnes offrant un service de garde en milieu familial le font de manière indépendante. D'autres font partie d'un réseau, sous le patronage d'une organisation extérieure, telle qu'un centre communautaire ou une agence de services. En 1990, 23 % des services de garde en milieu familial réglementés font partie d'un réseau, alors que c'est le cas de seulement 2 % des services non réglementés (Hofferth, 1996 : 42-43).

■ B.2 – Centres de services de garde (*Center-based care*)

Les centres de service de garde sont des structures reconnues (*established settings*) où les enfants sont gardés en groupe, habituellement par tranche d'âge, à l'extérieur de leur domicile (Hofferth, Brayfield, Deich et Holcomb, 1991 : 442). Ces services sont essentiellement de deux types :

– Garderies (*child care centers, day/group care centers*)

Les garderies visent principalement la garde des enfants pendant que les parents travaillent. Elles sont généralement ouvertes toute la journée, cinq jours par semaine, à l'année. Elles accueillent des enfants de tous âges : les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et ceux d'âge scolaire après l'école. Elles conviennent bien aux parents qui travaillent de 9 à 5.

– Programmes d'éducation préscolaire (*preschool, nursery ou nursery school, Head Start program, state prekindergarten program*)

Les programmes d'éducation préscolaire fonctionnent surtout à temps partiel, une partie de l'année. Ils peuvent aussi offrir leurs services en demi-journée, une partie de la semaine. Ils s'adressent principalement aux enfants de 3 et 4 ans. Si les parents de classe moyenne choisissent surtout les écoles prématernelles (*nursery school*), les parents à faible revenu optent largement pour le programme *Head Start* qui est habituellement gratuit.

Concrètement, les centres de services de garde sont implantés dans une foule d'environnements différents. Compte tenu de l'instance qui les supporte, ils peuvent dispenser leurs

services dans des écoles publiques, des centres communautaires, des locaux appartenant à des églises, à des entreprises privées ou publiques, dans des résidences privées, etc., ou encore ils peuvent constituer des établissements autonomes (Spodek *et al.*, 1991 : 35).

Si les caractéristiques des centres de service de garde diffèrent substantiellement de l'un à l'autre, deux points principaux les distinguent toutefois fondamentalement, à savoir s'il s'agit de :

– programmes privés ou publics :

Les programmes publics sont soutenus par des instances gouvernementales, telles que les gouvernements fédéral ou des États, les écoles ou les départements de services sociaux. Parfois, les programmes publics sont gérés par des agences non gouvernementales tout en étant financés par des fonds publics. Plusieurs programmes *Head Start* fonctionnent de cette manière. Les programmes privés sont offerts par des propriétaires privés de centres, des groupes (coopératives de parents) ou des organisations (églises, etc.) dont une partie peuvent recevoir des subsides publics (Spodek *et al.*, 1991 : 43).

– centres à but lucratif ou sans but lucratif :

En 1990, 35 % des centres de service de garde américains sont à but lucratif, 25 % étant des centres indépendants et 6 % des composantes de chaînes de services de garde. Les autres centres (65 %) sont sans but lucratif, la plupart étant gérés par une organisation : églises (15 %), écoles publiques (8 %), *Head Start* (9 %), autres (8 %) (Hofferth, 1996 : 44). Certains services de garde sans but lucratif sont gratuits, d'autres tirent leurs ressources d'une combinaison de revenus : coût assumé par les parents (parfois en fonction de leur revenu), fonds privés d'organisations ou de fondations philanthropiques, etc. (Spodek *et al.*, 1991; voir aussi Hayes, Palmer et Zaslow, 1990 : 159-162).

○ B.2.1 – Les programmes d'éducation préscolaire

La participation des enfants à des programmes préscolaires s'est accrue considérablement depuis les années 1965, en raison de la conviction des parents que de tels programmes peuvent contribuer au succès de leur enfant à l'école et du développement de programmes subventionnés à cet égard (Hofferth, 1996 : 47-50). La hausse est observable peu importe la situation d'activité des mères : en 1991, 50 % des enfants de 3 à 5 ans dont la mère ne travaille pas fréquentent une *nursery school*, comparativement à 60 % de ceux dont la mère occupe un emploi (Hofferth, 1996 : 45).

Les *nursery school* sont des écoles maternelles privées, dispensant un programme social et éducationnel aux enfants de 3 à 5 ans. Certaines sont des coopératives de parents, requérant l'implication des parents sous une forme ou une autre. La plupart de ces écoles maternelles privées sont financées par la contribution des parents (Spedding, 1993 : 542). Cette définition des *nursery school* est cependant sujette à caution (voir plus loin).

Par ailleurs, une foule de programmes d'éducation préscolaire ont été instaurés par les gouvernements (fédéral, des États ou d'autres instances locales) depuis les années 1960. Le plus fameux de ces programmes, le programme *Head Start*, a été implanté en 1965 par le gouvernement fédéral dans le cadre d'un plan global de lutte à la pauvreté. Ce programme, encore en vigueur aujourd'hui, avait pour but d'augmenter les chances de réussite scolaire des enfants de milieux défavorisés (Hayes, Palmer et Zaslow, 1990 : 167-170; Spodek *et al.*, 1991 : 40-41; Zigler et Styfco, 1993).

Head Start est administré par le Département de la santé et des services sociaux (*Department of Health and Human Service*). Le gouvernement fédéral subventionne les communautés locales afin qu'elles dispensent des services dans cinq domaines liés au bien-être général des enfants : éducation, santé physique et mentale, services sociaux, nutrition et participation des parents (Phillips et Cabrera, 1996 : 6). Il s'agit d'un service gratuit, offert aux familles éligibles,

c'est-à-dire à celles vivant sous le seuil de la pauvreté ou ayant un enfant handicapé (Hayes, Palmer et Zaslow, 1990 : 167-168).

Dans la foulée de cette première initiative, d'autres programmes ont été mis sur pied, notamment des programmes à l'intention des minorités ethniques et des enfants handicapés (Hayes, Palmer et Zaslow 1990 : 170; Gelb et Bishop, 1992 : 518-523). Plusieurs de ces programmes et d'autres tels les *state prekindergarten program* sont fournis ou administrés par les écoles publiques, selon des modalités et des modes de financement très variables (Mitchell, Seligson et Marz, 1989).

Aux États-Unis, la nomenclature des programmes d'éducation préscolaire est très large : *preschool*, *nursery* ou *nursery school*, *Head Start*, *state prekindergarten programs*, *kindergarten*, etc.). Ce que recouvre chacune de ces appellations et de qui relèvent ces différents programmes ne ressort toutefois pas à l'évidence de la littérature que nous avons consultée pour cette recension d'écrits.

Les appellations d'abord. Dans certains cas, notamment dans celui des *nursery school*, on peut se demander si la même appellation recouvre exactement la même chose d'un écrit à l'autre. Ainsi, comme il est mentionné ci-haut et dans la littérature de manière générale, les *nursery schools* semblent être définies comme étant des écoles privées. Toutefois, ailleurs, notamment dans une publication du ministère fédéral de l'Éducation, on mentionne l'existence de *nursery schools* publiques dont le taux de fréquentation n'est pas négligeable, puisque 9 % des enfants de 3 ans et 16 % des enfants de 4 ans y seraient inscrits en 1992 (U.S. Department of Education, 1993 - voir tableau 16). De même, l'information rapportée ci-haut en référence à Hofferth (1996 : 45) et voulant que 50 % ou plus des enfants de 3-5 ans fréquentent une *nursery school* nous amène à nous demander si l'auteure n'inclut pas sous cette appellation tous les enfants qui suivent un programme préscolaire.

D'autre part, dans quelles circonstances un enfant de moins de 6 ans est-il dit scolarisé? Selon le ministère de l'Éducation, un enfant scolarisé fréquenterait soit une *nursery school*, privée ou publique, soit un *kindergarten*, privé ou public (U.S. Department of Education, 1993 - voir tableau 16). Par contre, selon des auteurs engagés dans le domaine de la garde, un enfant serait considéré comme scolarisé seulement s'il fréquente un *kindergarten* public (Hofferth, Brayfield, Deich et Holcomb, 1991 : 62, tableau 48).¹⁷ Ce qui semble clair par ailleurs, c'est que les *kindergartens* et les *state prekindergarten programs* font partie du système d'éducation public (Mitchell, Seligson et Marx, 1989 : 138; Hofferth, 1996 : 43). Néanmoins, les *kindergartens* sont toujours mentionnés dans les ouvrages généraux concernant l'éducation préscolaire. Compte tenu du chevauchement qui semble exister, nous avons opté pour présenter l'éducation préscolaire à la fois sous la présente rubrique « Garde » et sous la suivante « Éducation », en mettant toutefois l'accent dans ce cas sur les *kindergartens*.

¹⁷ Nous arrivons à cette conclusion par rapprochement des proportions d'enfants scolarisés en 1990 telles que rapportées par Hofferth, Brayfield, Deich et Holcomb (1991 : 25, figure 2.1) avec les pourcentages présentés pour l'année 1992 par le U.S. Department of Education (1993: 62). Selon Hofferth *et al.*, la proportion d'enfants qui, en 1990, fréquentent l'école régulière (*regular school*) est négligeable ou inexistant chez les enfants de 3 ans, alors qu'elle s'établit à 7 % chez les 4 ans, et à 70 % chez les 5 ans, ce qui correspond d'assez près aux proportions d'enfants qui fréquentent les *kindergartens* publics en 1992 d'après le U.S. Department of Education (voir tableau 16 dans Éducation).

UTILISATION DES MODES DE GARDE

A – Enfants d'âge préscolaire dont la mère travaille (moins de 5 ans)

Près de 10 % des enfants sont gardés selon plus d'un mode de garde (Hofferth, 1996 : 44). Dans la suite du texte cependant, seul le service de garde principal, c'est-à-dire celui où l'enfant passe le plus de temps, est considéré. De la sorte, on sous-estime légèrement la fréquentation des programmes préscolaires qui, comme nous le disions plus tôt, est surtout à temps partiel. Le tableau 13 ci-après brosse le portrait de la garde des enfants américains à l'automne 1993.

Faits saillants

Lorsque leur mère travaille, près de la moitié des enfants sont gardés par quelqu'un de leur famille (48 %), principalement par leur père ou leurs grands-parents. La plupart des mères qui gardent elles-mêmes leur enfant travaillent à la maison (Caspers, 1996 : 1).

La probabilité d'être gardés dans des centres de services augmente en fonction de l'âge des enfants; toutefois, cette augmentation résulte essentiellement d'une hausse de la fréquentation des programmes préscolaires, la fréquentation des garderies étant relativement constante selon l'âge.

Les modalités d'emploi des mères influencent le mode de garde adopté pour leurs enfants. Ainsi, les enfants des mères qui travaillent à temps partiel (35 % de toutes les mères travailleuses) sont plus fréquemment gardés par quelqu'un de la famille (60 % environ) que ceux dont la mère occupe un emploi à temps plein (40 % environ); en outre, la garde assurée par le père double quand la mère a un emploi à temps partiel, concernant dans ce cas environ 25 % des enfants contre 11 % quand la mère a un emploi à temps plein. La situation est similaire pour les enfants dont la mère travaille selon un horaire atypique (de soir, de nuit, en rotation, etc., modalité concernant 39 % de toutes les mères travailleuses¹⁸), comparativement à ceux dont la mère a un horaire régulier de jour (Caspers, 1996 : 3-4).

Les enfants blancs non hispaniques sont plus fréquemment gardés par leurs parents (24,5 %) que les enfants d'origine hispanique (18,1 %) et surtout que les enfants noirs (11,5 %). Par contre, les enfants noirs et hispaniques sont nettement plus souvent sous la garde d'autres membres de la famille que les enfants blancs, par les grands-parents (environ 20 % contre 15 %) et particulièrement par d'autres personnes de la parenté (16-18 % contre 6 %) (Caspers, 1996 : 4).

Les enfants de familles monoparentales sont plus susceptibles d'être gardés par leurs grands-parents ou une personne apparentée que les enfants de familles biparentales (plus de 20 % contre 14 %).

Les familles vivant sous le seuil de pauvreté font plus souvent appel à des membres de la famille pour assurer la garde de leur enfant que les familles plus aisées : si la contribution des pères est identique (16 %), celle d'autres personnes apparentées est particulièrement accentuée (16 % contre 8 %) mais aussi celle des mères (8 % contre 6 %) et des grands-parents (20 % contre 16 %) (Caspers, 1996 : 4-5).

Au cours des trois dernières décennies, l'évolution a été marquée par une proportion croissante d'enfants qui se font garder d'une part, et qui se font garder dans des centres de services d'autre part (garderies ou programmes préscolaires) (Hofferth, 1996 : 45).

¹⁸ À noter que l'article ne fournit pas l'information croisée, c'est-à-dire la proportion de mères qui, à la fois, travaillent à temps partiel et sur un horaire autre que de jour (Casper, 1996 : 2).

TABEAU 13

RÉPARTITION (%) DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS DONT LA MÈRE TRAVAILLE
SELON LE PRINCIPAL MODE DE GARDE ADOPTÉ ET L'ÂGE
ÉTATS-UNIS, AUTOMNE 1993

PRINCIPAL MODE DE GARDE	TOUS ÂGES	ÂGE DES ENFANTS				
		- 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans
Mère	6,2	6,9	4,3	6,7	7,0	6,2
Père	16,0	17,5	18,5	15,4	13,9	14,8
P. apparentée	25,3	28,1	30,1	27,0	22,5	19,5
Grand-parent	16,6	18,8	19,6	18,5	13,9	12,7
. dom. enfant	6,5	7,5	8,8	5,9	5,9	4,6
. à son dom.	10,0	11,2	10,8	12,5	8,0	8,1
Autre p. apparent	8,8	9,4	10,6	8,5	8,7	6,8
. dom. enfant	3,3	2,8	4,2	2,8	3,5	3,2
. leur dom.	5,5	6,6	6,4	5,7	5,1	3,6
P. non apparentée	21,5	28,3	25,1	23,7	18,9	13,1
Garde à domicile	5,0	6,0	4,0	7,1	4,0	4,1
Milieu familial	16,6	22,3	21,2	16,6	14,9	9,0
Centre de service	31,0	19,2	22,0	27,2	37,6	46,5
Garderie	18,3	17,4	19,2	19,9	19,6	15,3
Préscolaire	11,6	1,8	2,6	7,1	17,9	26,2
Autre	1,1	-	0,1	0,2	0,1	5,0

Source : Casper, 1996 : 6 (calculs effectués à partir du tableau 2)

Notes : 1) Enfants dont la mère travaille à temps plein ou à temps partiel;

2) Mode de garde principal :

- P. apparentée / non apparentée = personne apparentée / non apparentée
 dom. enfant (garde au domicile de l'enfant)
 à son dom. (garde au domicile de la personne assurant la garde)
- Garde à domicile = gardienne au domicile de l'enfant (*in-home babysitter*)
- Milieu familial = garde assurée au domicile de la personne qui garde;
 Garde en milieu familial (*family day care*).
- Centres de service :
 Garderie = *day/group care center*
 Préscolaire = *nursery school* ou *preschool*
 Autre = inclut les enfants d'âge préscolaire fréquentant les *kindergartens* et des programmes d'activités en milieu scolaire (*school-based activities*).

B - Enfants d'âge scolaire dont la mère travaille (5-12 ans)

Cinq ans constitue un âge de transition en ce qui a trait à la garde des enfants. En effet, si la majorité des enfants de 5 ans fréquentent l'école, c'est le plus souvent à temps partiel. Aussi, la

manière dont ils sont gardés se situe-t-elle à mi-chemin entre les modes de garde adoptés pour les enfants d'âge préscolaire et ceux adoptés pour les plus jeunes parmi les enfants d'âge scolaire officiel (6-9 ans) (Hofferth, Brayfield, Deich et Holcomb, 1991 : 31-32). Le tableau 14 présente les modes de garde adoptés pour les enfants d'âge scolaire en 1990.

TABLEAU 14

RÉPARTITION (%) DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE (5-12 ANS) DONT LA MÈRE TRAVAILLE
SELON LE PRINCIPAL MODE DE GARDE ADOPTÉ (EXCLUANT L'ÉCOLE) ET L'ÂGE
ÉTATS-UNIS, 1990

PRINCIPAL MODE DE GARDE	ÂGE DES ENFANTS		
	5 ans	6-9 ans	10-12 ans
Parents	31,1	39,3	37,5
Personne apparentée	18,9	17,0	8,6
. dom. enfant	7,6	8,9	5,4
. à son dom.	11,3	8,1	3,2
Garde à domicile	3,6	3,5	3,2
Milieu familial	12,4	7,6	3,3
Garderies	28,7	13,2	3,0
Activités	4,1	16,5	27,4
Autre	1,1	1,5	1,9
Sans mode de garde	0,3	1,3	6,8

Source : Hofferth, Brayfield, Deich et Holcomb, 1991 : 36 (extrait du tableau 2.6)

Notes : 1) Dans ce tableau, les enfants scolarisés de 5 ans pour lesquels on exclut l'école comme mode de garde possible correspondraient aux enfants scolarisés dans les *kindergartens* publics seulement (voir note 17).

2) Mode de garde :

- Activités = clubs, leçons de musique, sports, etc. (p. 444)
- Garderies = garderies scolaires ou programmes à l'intention des enfants d'âge scolaire dans les garderies habituelles (p. 444)
- Sans mode de garde : enfants qui sont responsables d'assurer leur propre garde en dehors des heures d'école [référence aux enfants à clé (*latch-key-kids*)] (p. 444).

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

4.1 - Modes de garde et utilisation

De très nombreux ouvrages offrent un aperçu général des services de garde américains. Parmi les plus intéressants, mentionnons Hofferth (1996), Hayes, Palmer et Zaslow (1990 : chapitre 6 surtout), certains textes d'ouvrages collectifs présentant le système américain en parallèle à celui

d'autres pays (Spedding, 1993; Phillips, 1991). Mentionnons également l'ouvrage de Mitchell, Seligson et Marz (1989) qui illustre on ne peut mieux la complexité du système américain. L'ouvrage explore le système public d'éducation - au niveau des États et au niveau local- en tant que fournisseur de programmes pour les jeunes enfants; l'accent est mis sur les politiques et les pratiques des écoles locales de district à travers l'examen du rôle des États dans la législation, la gestion, la régulation et le financement des services à l'enfance en général, une attention particulière étant accordée à ceux dispensés par les écoles publiques.

Concernant l'utilisation des services de garde, voir surtout Hofferth, Brayfield, Deich et Holcomb (1991) qui présentent et analysent les résultats de la *National Child Care Survey* de 1990, de même que Caspers (1996) qui fournit les informations les plus récentes sur le sujet en provenance du *U.S. Census Bureau*.

4.1.1 – Programmes préscolaires

Sous cette rubrique, nous avons classé des écrits concernant plus spécifiquement l'éducation préscolaire. Apparaissent également ici des textes présentant des programmes particuliers tel le projet *The School of the 21st Century* qui propose l'intégration à l'école d'une gamme de services à l'intention des enfants et des familles : services de garde, services sociaux, etc. (Zigler *et al.*, 1995, 1996). À noter que les écrits abordant plus spécifiquement les effets des programmes préscolaires apparaissent plus loin (rubrique 4.2.7 - Effets).

4.1... - Autres

Un certain nombre d'écrits abordent en particulier l'un ou l'autre des modes de garde, habituellement par rapport à un thème précis. Ces ouvrages ont été classés selon le mode de garde et, s'il y a lieu, également selon le thème étudié (voir point 4.2 ci-après).

4.1.2 – Garde par famille

4.1.3 – Garde en milieu familial

4.1.4 – Centres de service de garde

4.1.5 – Enfants à clé

4.2 – QUELQUES ASPECTS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA GARDE DES ENFANTS

Bien que les ouvrages plus généraux classés à la rubrique précédente abordent habituellement ces thèmes, nous avons constitué des rubriques distinctes pour classer les écrits traitant de points plus spécifiques.

Nous avons de la sorte répertorié neuf thèmes, soit :

4.2.1 – Garde des enfants pauvres

Nous avons regroupé ici des textes concernant plus spécialement la garde des enfants des parents à faible revenu. Compte tenu de moyens financiers moins grands, ces parents connaissent plus de difficulté pour trouver des arrangements satisfaisants pour la garde de leurs enfants. En outre, alors que 41 % des mères à faible revenu disent qu'elles ne travaillent pas en raison de problèmes de garde, c'est le cas de seulement 11 % des mères plus fortunées. Pour les mères pauvres, le coût de la garde des enfants limite en effet le profit financier qu'elles peuvent retirer de l'occupation d'un emploi compte tenu des revenus d'emplois auxquels elles peuvent prétendre (Kisker et Ross, 1997 : 102). Les parents à faible revenu bénéficient toutefois de certains programmes d'aide, tel *Head Start* (qui est toutefois à temps partiel et auquel moins de 20 % des familles admissibles participent [Hayes, Palmer et Zaslow, 1990 : 168]) et de diverses formes d'aide pour la garde de leurs enfants qui, depuis la réforme de l'aide sociale de 1996, ont été regroupées sous le *Child Care and Development Fund* (Kisker et Ross, 1997 : 105-106).

4.2.2 – Garde vs employeurs

Les écrits classés sous cette rubrique abordent les mesures que prennent certaines entreprises afin de faciliter la vie de leurs employés, du point de vue de la garde de leurs enfants. L'enquête la plus détaillée sur le sujet montre qu'en 1988, aux États-Unis, seulement 2 % environ des lieux de travail de 10 employés ou plus ont mis sur pied une garderie en milieu de travail ou à proximité de ce lieu de travail, et environ 3 % offrent quelques formes de subsides à la garde des enfants (Stoney et Greenberg, 1996 : 93). Selon la *National Child Care Survey* de 1990 cependant, les résultats seraient plus encourageants : 1 mère sur 10 déclare qu'un service de garde en milieu de travail lui est accessible, alors que 3 sur 10 mentionnent avoir accès à une forme quelconque de bénéfices facilitant la conciliation avec leurs responsabilités familiales (Hofferth, Brayfield, Deich et Holcomb, 1991 : 6).

4.2.3 – Financement

Quelques textes abordent spécifiquement le financement, plutôt complexe, des services de garde aux États-Unis.

4.2.4 – Qualité

Certaines recherches indiquent que seulement 12 % à 14 % des enfants sont dans des centres de services ou dans des services de garde familiale de haute qualité (Hofferth, 1996 : 57). En outre, d'autres études suggèrent que la relation entre le revenu des parents et la qualité des services de garde est curvilinéaire : les enfants dont les parents ont les plus hauts ou les plus bas revenus reçoivent des services de meilleure qualité que ceux dont les parents ont des revenus moyens (NICHD, 1997 : 391 [citant Phillips, Voran, Kisker, Howes et Whitebook, 1994 et Waite *et al.*, 1991]).

4.2.5 – Choix

Plusieurs études examinant les facteurs impliqués dans le choix d'un mode de garde par les parents apparaissent sous cette rubrique.

4.2.6 – Relation avec l'emploi des parents

Sous cette rubrique, apparaissent des textes mettant en relation la disponibilité des services de garde et l'occupation d'un emploi par les parents, ou encore les caractéristiques de l'emploi des parents et le mode de garde qu'ils adoptent.

4.2.7 – Effets

Les écrits classés sous cette rubrique rassemblent des études sur les effets de la garde non parentale, effets sur le développement de l'enfant, sa compétence sociale, sa réussite scolaire ultérieure, etc. Une majorité d'écrits concernent le programme *Head Start* ou d'autres programmes d'éducation préscolaire, notamment un article en français paru récemment (Paquet, 1998); les autres examinent de manière plus générale le fait d'être gardé hors du foyer plutôt que par les parents.

4.2.8 – Travailleuses

Les écrits recensés concernent les travailleuses des services de garde en milieu familial et celles des centres de service de garde. Le personnel des services de garde est très majoritairement féminin (Tuominen, 1994). Dans les centres de services par exemple, 97 % du personnel sont des femmes de moins de 40 ans (Clarke-Stewart, Allhusen et Clements, 1995 : 157 [citant Whitebook,

Howes et Phillips, 1990]). Les travailleuses des services de garde sont plus instruites que l'ensemble de la population; elles reçoivent cependant des salaires faibles, ce qui contribue à l'instabilité du personnel (Hofferth, 1996 : 55-56).

4.2.9 – Sens et rôle de la garde non parentale

Nous classons sous cette rubrique deux textes qui ne trouvaient pas de place ailleurs. L'un concerne le sens que donnent les mères à la garde non parentale, l'autre le rôle qu'elles s'attribuent et attribuent aux services de garde dans leurs objectifs concernant la socialisation de leurs enfants.

4.3 – POLITIQUES ET DÉBATS

Le système de garde américain est caractérisé par sa diversité : différents programmes, différents fournisseurs, services subventionnés ou non, relevant d'instances variées, etc. Selon Hayes, Palmer et Zaslow (1990 : 187), « En l'absence d'une politique nationale énergique en matière de garde, les services de garde se sont développés à l'aveuglette (*haphazardly*), en réponse à une panoplie de besoins perçus au niveau local, sous le leadership partiel et fragmenté des États et du gouvernement fédéral » (notre traduction). De fait, le soutien de l'État à la garde des enfants répond à différents objectifs que Phillips (1991 : 165-167) catégorise ainsi : 1) services de garde perçus comme services sociaux pour le soin et la protection des enfants, 2) services de garde en tant que services d'éducation précoce, 3) services de garde comme support à l'emploi des adultes. De plus en plus, on réclame du gouvernement l'établissement d'un système cohérent, offrant des services accessibles, abordables et de qualité.

Plusieurs des écrits répertoriés sous cette rubrique présentent les diverses mesures de soutien à la garde des enfants (*child care policies*), comme par exemple Hofferth et Deich (1994) ou Lubeck (1995); certains textes répertoriés ailleurs présentent également les programmes fédéraux dont Stoney et Greenberg (1996) et Daniel (1996 : 178-185). Les autres écrits sous cette rubrique abordent plus spécifiquement les termes du débat en cours (Bergman, 1996; Barnett, 1993; Finley, 1991).

C – ÉDUCATION

Aux États-Unis, la prise en charge des enfants de moins de 6 ans par l'institution scolaire se fait, et s'est faite, de façon graduelle. Si l'augmentation de la scolarisation des enfants de 3 et 4 ans, et dans une moindre mesure de ceux de 5 ans, a été très importante au tournant des années 1970, depuis, la montée s'est ralentie. En outre, pour la période actuelle, si l'entrée des enfants à l'école se fait de façon progressive selon l'âge, comme on peut le voir au tableau 15, la scolarisation s'amorce aussi le plus souvent à temps partiel : en 1992, moins de 10 % des enfants de 3 ans sont scolarisés à temps plein, comparativement à 17 % des enfants de 4 ans et 37 % des enfants de 5 ans.

TABLEAU 15

PROPORTION (%) D'ENFANTS SCOLARISÉS SELON L'ÂGE ET L'ANNÉE
ÉTATS-UNIS, 1965, 1975, 1985, 1992

ANNÉE/ ÂGE	3 ans	4 ans	5 ans
1965	4,9	16,1	60,6
1975	21,5	40,5	81,3
1985	28,8	49,1	86,5
1992	27,7	52,1	87,1

Source : U.S. Department of Education, 1993 : 62 (extrait du tableau 48).

Note : Pour les enfants de 5 ans, la proportion de scolarisés inclut seulement ceux dans les programmes préélémentaires.

5.1 - LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT AMÉRICAIN

Les écrits classés sous cette rubrique permettent d'avoir un bon aperçu du système d'enseignement aux États-Unis. La structure organisationnelle est présentée de façon claire, notamment dans un ouvrage en français (Cohen-Steiner, 1993), de même que dans Johnson *et al.*, (1994). Les autres écrits se rapportent à divers aspects du fonctionnement du système (réforme scolaire, financement, etc.) ou encore, fournissent des informations statistiques (fréquentation scolaire, caractéristiques diverses des élèves, des enseignants, des écoles, etc.).

I - LE RÉSEAU PUBLIC

Le système d'enseignement américain ne présente pas un profil homogène à travers le pays comme, par exemple, le système français (Ballarin, 1996). Le système américain est décentralisé, il est la somme des divers systèmes mis en place dans chaque État, et dans chaque district des différents États.

La responsabilité de l'éducation est essentiellement du ressort des États, qui délèguent cependant une bonne partie de leur autorité aux conseils scolaires (*school boards*) de chaque district (Cohen-Steiner, 1993 : 21).

Mais de fait, trois paliers de gouvernement ont affaire à l'éducation.

A - Partage des responsabilités

A.1 - L'État fédéral

Le gouvernement fédéral joue un rôle mineur dans le système éducatif américain. Le domaine d'intervention du *Department of Education* « recouvre la collecte et la publication de toutes informations, notamment statistiques, en matière d'enseignement. Il inspire également la recherche en pédagogie et gère les crédits fédéraux » (Cohen-Steiner, 1993 : 24). L'aide financière du fédéral en éducation est orientée vers certaines catégories de la population : les familles défavorisées, l'enfance handicapée, les communautés autochtones, etc. Par ailleurs, le gouvernement fédéral, par son pouvoir judiciaire, veille au respect de la constitution dans le champ éducatif en matière de discrimination raciale et de non-ingérence religieuse dans les affaires de l'État (Cohen-Steiner, 1993 : 24-27).

A.2 – Les États américains

Chaque État américain dispose de la majorité des pouvoirs en matière d'éducation. Dans chaque État, l'Assemblée promulgue les lois qui régissent le fonctionnement de son système éducatif : élection des conseils scolaires (*school boards*), transport des élèves, normes de construction des bâtiments, budgets, taux d'imposition sur la propriété foncière, calendrier scolaire, orientations minimales du programme pédagogique, qualifications des enseignants, etc. En outre, le ministère de l'Éducation de chaque État gère les subventions versées par le gouvernement fédéral dans les domaines de sa compétence : cantines scolaires, enseignement aux handicapés, aux minorités non anglophones, enseignement professionnel, etc. (Cohen-Steiner, 1993 : 30-33).

A.3 – Les conseils scolaires (*local school boards*)

Le territoire américain est divisé en districts scolaires (*school districts*), administrés par un conseil scolaire (*local school board*). Chaque district comprend au moins une école secondaire; il est divisé en secteurs scolaires (*attendance areas*), comprenant au moins une école élémentaire (Cohen-Steiner, 1993 : 16). Les districts varient énormément par la taille, la démographie, la richesse et le type d'organisation. Ainsi, dans les grandes villes, les districts scolaires regroupent plus de 25 000 élèves, alors que dans certaines régions rurales, ils en comprennent moins de 300 (Cohen-Steiner, 1993 : 35-37).

La responsabilité des conseils scolaires, dans le cadre des lois promulguées au niveau de l'État, est de voir à la mise en application de la politique scolaire. Ils ont, entre autres, la responsabilité de délimiter les secteurs scolaires, de construire et d'entretenir les bâtiments, d'embaucher le personnel, d'établir le calendrier scolaire, d'élaborer les programmes scolaires, de gérer les budgets. En outre, ils ont le pouvoir de percevoir les impôts fonciers assurant le financement de l'enseignement (Cohen-Steiner, 1993 : 37).

Les membres du conseil scolaire sont des résidents du district, habituellement élus lors de scrutins. Le Conseil engage un *superintendent* qui a pour mandat de mettre en oeuvre, concrètement, la politique définie par le Conseil. Les réunions du Conseil sont publiques (Cohen-Steiner, 1993 : 37-38).

A.4 – Financement des écoles

Le financement des écoles primaires et secondaires provient lui aussi des trois paliers de gouvernement, à peu près dans la mesure de leurs responsabilités. Ainsi, en 1988, le gouvernement fédéral contribuait à 6,3 % des dépenses de l'enseignement primaire et secondaire, alors que les États et les districts assumaient respectivement 49,5 % et 44,1 % de ces dépenses (Ballarin, 1996 : 26).

B – Organisation de la scolarité

L'âge du début de la scolarité obligatoire diffère selon les États, variant entre 5 et 8 ans : pour plus de la moitié des États, l'âge est de 7 ans; pour le tiers, il est de 6 ans; pour les autres, il est fixé à 5 ans (4 États) ou 8 ans (3 États). Pour l'âge exact dans chaque État, voir U.S. Department of Education, 1993 : 142 (tableau 150).

La prise en charge par l'école des enfants de moins de 12 ans correspond *grosso modo* à la scolarisation des niveaux préélémentaire et élémentaire (U.S. Department of Education, 1993 : 7; Ballarin, 1996 : 27-28).

■ B.1 – Enseignement préélémentaire

Aux États-Unis, l'enseignement préélémentaire est dispensé aux enfants de 3, 4 et 5 ans à travers les réseaux d'enseignement public et privé. La scolarisation préélémentaire est habituellement facultative. Cependant, au début des années 1990, la fréquentation de la maternelle (*kindergarten*) était obligatoire dans dix États (Spodek, Saracho et Davis, 1991 : 33) et on peut penser qu'à l'heure actuelle, ce nombre a encore augmenté¹⁹.

La maternelle (*kindergarten*)

La maternelle est implantée dans le réseau d'enseignement public de manière quasi-universelle. Dans les trois quarts des États environ, les districts scolaires sont tenus d'offrir la maternelle et la majorité de ceux qui n'y sont pas obligés, l'offre également (Mitchell, Seligson et Marx, 1989 : 138).

La maternelle dessert principalement des enfants de 5 ans. Elle est habituellement dispensée à la demi-journée, quoique des programmes couvrant toute la journée existent également.

Plusieurs auteurs notent qu'un changement s'est opéré dans l'orientation pédagogique des *kindergartens* depuis leur intégration massive au système d'enseignement public. Auparavant axée sur le développement global de l'enfant, la maternelle mettrait plutôt l'emphase maintenant sur le développement d'habiletés académiques (Spodek, Saracho et Davis, 1991 : 38-39; Gelb et Bishop, 1992 : 523-524). De plus, un test de sélection des enfants servant à déterminer s'ils sont prêts à entrer à l'école maternelle ou en première année s'est implanté largement aux États-Unis. Ce test, le *Gesell School Readiness Test*, est très contesté; d'une part, on met en doute sa validité, d'autre part, on y voit un mécanisme qui exclut des enfants des services d'éducation publique (*kindergartens*) ou qui retarde leur entrée en première année (Meisels, 1991; Gelb et Bishop, 1992 : 523-524)

La prématernelle (*pre-kindergarten*)

Plus de la moitié des États américains offrent des programmes d'enseignement prématernel dans les écoles publiques. Malgré la diversité des formules, certaines caractéristiques peuvent être dégagées : les programmes desservent principalement les enfants de 4 ans; ils s'adressent majoritairement à des groupes-cibles, c'est-à-dire à des enfants ayant été identifiés comme étant à risque d'échec scolaire; ils sont habituellement administrés par les ministères de l'Éducation au niveau de chaque État; la vaste majorité des programmes sont dispensés par les écoles locales; la plupart ont un horaire de demi-journée (Mitchell, Seligson et Marx, 1989 : 34, 28-57; Spodek, Saracho et Davis, 1991 : 11).

■ B.2 – Enseignement élémentaire

L'enseignement élémentaire est habituellement de six ans, de la première à la sixième année. D'autres parcours, tenant compte de l'enseignement obligatoire dans son ensemble, soit de la 1^{ère} à la 12^e année, sont toutefois possibles. On peut ainsi trouver le schéma traditionnel, encore en vigueur dans la majorité des systèmes d'enseignement privé, soit scolarité élémentaire de 8 ans puis 4 ans de secondaire (8-4); ou encore, scolarité élémentaire de 4 ans, puis deux étapes à l'école secondaire (4-4-4). Encore là, diverses modalités existent dépendant des États et des conseils scolaires dans chaque État (Ballarin, 1996 : 27-28).

¹⁹ La situation semble en effet progresser rapidement puisque, vers la fin des années 1980, on comptait seulement six états : le Delaware, la Floride, le Kentucky, la Louisiane, la Caroline du Sud et la Virginie de l'Ouest (Mitchell, Seligson et Marx, 1989 : 138).

■ B.3 – Programmes d'éducation compensatoire

Des programmes d'éducation compensatoire sont offerts aux enfants dits « à risque ». Selon Swanson (1991 : 3-4), la définition de cette population à risque renvoie à des élèves dont le rendement scolaire et l'implication dans la scolarité sont insuffisants. La description du groupe n'est pas homogène, de multiples facteurs concourant à l'échec scolaire dont le fait de vivre dans un environnement de faible niveau socio-économique. À cet égard, le programme *Chapter 1* (nommé auparavant *Title 1*) est un programme fédéral allouant des fonds aux écoles de district défavorisées économiquement pour leur permettre d'offrir des services aux enfants les plus dépourvus du point de vue éducationnel, incluant les enfants d'âge préscolaire (Arroyo et Zigler, 1993 : 80). En 1987-1988, 10 % de toutes les écoles élémentaires et secondaires sont récipiendaires de ce programme, incluant les enfants inscrits à l'école privée. En 1987-1988, 71 % des enfants bénéficiant du programme sont des enfants fréquentant l'école élémentaire (1^{re} à 6^e année) et 8 % sont des enfants du préscolaire (Arroyo et Zigler, 1993 : 84).

■ B.4 – Éducation des enfants handicapés

Avant le passage de la loi fédérale intitulée *Education for All Handicapped Children Act* en 1975, les services pour les enfants handicapés étaient minimaux et dispensés principalement dans des établissements spécialisés. La loi de 1975 accorde, à tous les enfants handicapés de trois ans et plus, le droit de recevoir une éducation dans le réseau public, gratuite, adaptée à leurs besoins et dans l'environnement le moins restrictif possible (c'est-à-dire le plus possible en compagnie de leurs pairs non handicapés²⁰). En 1986, la loi est amendée, sous le nom de *Individuals with Disabilities Education Act* (IDEA), de manière à étendre les services aux enfants depuis la naissance (Gelb et Bishop, 1992 : 518-519). Les États doivent obligatoirement fournir des services éducatifs aux enfants de 6 ans à 17 ans; ils ne peuvent recevoir les fonds fédéraux pour les 3-5 ans que si ces services sont disponibles pour tous les enfants de ce groupe d'âges; par contre, la participation des États au programme est facultative pour les enfants de 0-2 ans (Smith, 1996 : 164).

II – LE RÉSEAU PRIVÉ

Les informations au sujet des écoles privées qui apparaissent dans les deux paragraphes ci-dessous proviennent de la traduction à peu près textuelle de certains passages de l'ouvrage de Johnson *et al.*, (1994).

Les écoles privées sont des institutions sans but lucratif, gérées par un conseil d'administration (*board of trustees*), qui dépendent entièrement de fonds privés (frais de scolarité, cadeaux, « *grants* ») pour leur soutien financier. La plupart sont accréditées par le ministère de l'Éducation de leur État. Toutes sont tenues de respecter les normes gouvernementales et locales de santé et de sécurité, de même que les lois concernant la scolarité obligatoire. Contrairement aux écoles publiques, les écoles privées ne font pas partie de réseaux, vastes et formels. Elles partagent toutefois de nombreux contrats informels entre elles et avec les écoles publiques (Johnson *et al.*, 1994 : 209).

Les écoles privées diffèrent largement par leur but, leur organisation et leur taille. Certaines sont progressives et innovatrices, d'autres sont conservatrices et traditionnelles; certaines sont religieuses, d'autres laïques. Comme chaque école est libre de déterminer et de mettre en pratique sa propre philosophie de l'éducation, l'esprit et l'environnement varient d'une école à l'autre, même

²⁰ Notre traduction de : « i.e education alongside nondisabled peers to the maximum extent possible » (Gelb et Bishop, 1992 : 518).

si toutes peuvent présenter une organisation structurelle et des programmes éducatifs similaires (Johnson *et al.*, 1994 : 209-210).

La majorité des écoles privées des niveaux primaire et secondaire sont confessionnelles. À l'élémentaire, en 1990-1991, 68 % des enfants scolarisés dans le réseau privé fréquentent une école catholique, 24 % une école d'une autre religion et 8 % une école laïque (*non-sectarian*) (U.S. Department of Education, 1993 : 72²¹). La fréquentation des écoles catholiques est moins dispendieuse que celle des autres écoles : en 1990-1991, les frais de scolarité moyens exigés à l'élémentaire par les écoles catholiques étaient de 1 260 \$, contre 2 270 \$ pour les écoles d'autres religions et de 3 846 \$ pour les écoles laïques (U.S. Department of Education, 1993 : 45).

III - LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Si les enfants de six ans et plus vont tous à l'école, c'est le cas également d'une proportion non négligeable des 3-5 ans. Comme on peut le voir au tableau 16, la scolarisation des enfants au niveau préélémentaire laisse voir un net passage du secteur privé au secteur public entre 4 et 5 ans. Ce passage s'explique sans aucun doute par l'accessibilité quasi universelle aux maternelles à l'intérieur du secteur public, alors que, comme nous le disions plus tôt, les prématernelles publiques s'adressent surtout à une clientèle à risque.

²¹ Calculs effectués à partir du tableau 60.

TABLEAU 16

PROPORTION (%) D'ENFANTS SCOLARISÉS PAR ÂGE,
SELON LE TYPE D'ÉCOLE ET LE SECTEUR D'ENSEIGNEMENT.
PROPORTION (%) D'ÉLÈVES PAR ÂGE,
QUI SONT À TEMPS PLEIN; QUI SONT DANS LE SECTEUR PUBLIC.
ÉTATS-UNIS, 1992

ÂGE	3 ans	4 ans	5 ans
% de SCOLARISÉS	27,7	52,1	87,1
<i>Nursery School</i>	26,1	41,3	6,8
. Public	8,6	15,8	3,5
. Privé	17,5	25,5	3,3
<i>Kindergarten</i>	1,6	10,7	80,3
. Public	0,7	7,4	70,1
. Privé	0,9	3,3	10,2
% d'ÉLÈVES à temps plein	34,3	31,9	42,2
secteur public	33,5	44,6	84,5

Source : U.S. Department of Education, 1993 : 62 (données extraites et calculs effectués à partir du tableau 48).

Notes : 1) Pour les enfants de 5 ans, la proportion de scolarisés inclut seulement ceux dans les programmes préélémentaires (*preprimary programs*).

2) Dans une section « *Definitions* » présentée à la fin de la publication, on mentionne : « A preschool or kindergarten school is included under this heading only if it is an integral part of an elementary school or a regular established school system ».

La majorité des enfants de moins de 12 ans fréquentent l'école publique. En 1992, 12 % des élèves sont à l'école privée (U.S. Department of Education, 1993 : 11²²). Le tableau 17 montre la proportion des enfants scolarisés dans le secteur privé par niveau et genre d'écoles selon la race ou l'origine ethnique.

²² Calculs effectués à partir du tableau 2. À noter que la proportion est établie par rapport aux enfants scolarisés depuis l'école maternelle jusqu'à la 8^e année inclusivement (K-8).

TABLEAU 17

RÉPARTITION DES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ
PAR NIVEAU ET GENRE D'ÉCOLE, SELON LA RACE OU L'ORIGINE ETHNIQUE
ÉTATS-UNIS, 1991

Niveau/Genre	Ensemble	Blancs	Noirs	Hispaniques
Prématernelles	60,2	68,4	28,6	26,6
. confessionnelles	27,8	32,5	8,8	11,2
. non confessionnelles	32,5	35,9	19,8	15,4
Maternelles	14,2	17,0	10,0	4,9
. confessionnelles	10,0	12,2	5,9	3,6
. non confessionnelles	4,3	4,7	4,0	1,2
Élémentaires	9,5	11,4	4,1	5,6
. confessionnelles	7,9	9,4	3,3	5,2
. non confessionnelles	1,7	2,0	0,7	0,4

Source : U.S. Department of Education, 1994 : 173 (données extraites du tableau 3-2).

5.1.1 – Écoles privées

Nous avons classé sous cette rubrique les écrits concernant spécifiquement les écoles privées ou mettant l'accent sur la comparaison entre écoles publiques et privées.

5.1.2 – Choix de l'école

La liberté du choix de l'école par les parents est une question actuellement débattue aux États-Unis. Le choix de l'école qui se pose à l'intérieur du secteur public renvoie, entre autres choses, à la question de la ségrégation raciale ou ethnique des écoles de quartier fréquemment jugées de qualité très médiocre (Ravitch, 1996 : 84). Le choix de l'école entre secteurs public et privé renvoie pour sa part en bonne partie à la pratique religieuse : les écoles publiques américaines étant laïques en vertu de la Constitution, les parents désireux d'un enseignement religieux pour leurs enfants n'ont d'autre choix que de les envoyer à l'école privée (Johnson *et al.*, 1994 : 244). La question demeure controversée alors que certains États, tels l'Orégon et le Wisconsin, ont établi des *educational vouchers* ou *scholarships*, sorte de tickets ou bons d'étude alloués aux parents pour leur permettre d'inscrire leurs enfants à l'école de leur choix (Cohen-Steiner, 1993 : 17; Lieberman, 1993 : 10-13, 298-299). Sous cette rubrique, apparaissent les ouvrages traitant de la liberté parentale du choix de l'école.

5.2 – REGARDS SUR L'ÉCOLE

5.2.1 – L'école maternelle

Les écrits abordant spécifiquement l'école maternelle (*kindergarten*) ont été regroupés sous cette rubrique. À noter que la plupart des écrits répertoriés sous les rubriques « 4.1- Mode de garde et utilisation » et « 4.1.1- Programmes préscolaires » de la section précédente incluent généralement l'examen des *kindergartens* (par exemple : Gelb et Bishop, 1992).

5.2.2 – L'école élémentaire

Les écrits classés sous cette rubrique sont nombreux et variés. Ils abordent diverses pratiques scolaires, les facteurs en cause dans la réussite scolaire, la question raciale et ethnique, l'attitude des élèves, etc. À signaler tout particulièrement les écrits de Entwisle et de ses collaborateurs sur les pratiques de stigmatisation « *school tracking practices* » dans les premières années du primaire, telles que le regroupement des enfants par niveau d'habiletés, le redoublement et le classement à l'éducation spéciale, et la stratification sociale qui en découle (Entwisle, 1995; Alexander, Entwisle et Dauber, 1994; Entwisle et Alexander, 1993).

5.2.3 – Les programmes d'éducation compensatoire

Nous avons classé sous cette rubrique deux écrits abordant spécifiquement le programme fédéral dit *Chapter 1*. Dans une perspective plus large, l'ouvrage de Swanson (1991) présente une revue de la littérature abordant les différents aspects de l'éducation des élèves à risque à l'élémentaire.

5.2.4 – L'éducation spéciale

Aux États-Unis, l'éducation spéciale est dispensée aux enfants handicapés (*disabled*) dans différents environnements : classes régulières moyennant l'ajout de services particuliers (*regular classrooms* et *resource rooms*); classes séparées dans une école régulière (*separate classes*); écoles spéciales privées ou publiques (*separate day schools*); établissements spéciaux privés ou publics (*residential facilities*); maison de correction et hôpitaux (Stephens et Lakin, 1995 : 49-50). À la fin des années 1980, la majeure partie de l'éducation spéciale (69 %) est fournie dans des classes régulières (U.S. Department of Education, 1993 : 66, tableau 52; Stephens et Lakin, 1995 : 51).

Les écrits ayant trait à l'éducation des enfants handicapés ont été classés sous cette rubrique; à noter que plusieurs d'entre eux englobent ou concernent exclusivement l'éducation préscolaire. On peut consulter une bibliographie sélective sur le sujet publié dans un numéro récent du périodique *The Future of Children* (Terman, 1996).

5.2.5 – Les enseignants

Quelques écrits concernant les enseignants à l'école élémentaire apparaissent sous cette rubrique.

5.3 – RELATIONS ÉCOLE-FAMILLES

Les écrits traitant de la relation entre l'école et la famille sont nombreux. Cette relation englobe entre autres les contacts entre parents et enseignants, le mode de communication entre les uns et les autres, l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, notamment dans l'aide

aux devoirs, et l'effet de celle-ci. Pour une revue des thèmes abordés et des ouvrages sur le sujet aux États-Unis, voir le texte de Connors et Epstein, 1995.

5.4 – SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Nous avons regroupé sous cette rubrique quelques écrits relatifs à des services autres qu'éducatifs offerts dans les écoles, tels que services de santé ou services sociaux. À souligner l'ouvrage de Dryfoos (1994) qui donne un bon aperçu des services de santé scolaire, de même que la présentation d'un programme innovateur visant l'amélioration générale du cadre de vie scolaire (Finn-Stevenson et Stern, 1997).

A - MODE DE CLASSIFICATION DE LA RECENSION INFORMATISÉE

Dans la recension informatisée, les écrits sont classés selon des mots-clés et ce, à deux niveaux :

- 1 - par grands thèmes
- 2 - selon des points particuliers à l'intérieur de chaque grand thème

De manière générale, nous avons tenté de classer les ouvrages au plus près de leur contenu. Il est alors apparu que certains écrits abordent plusieurs thèmes (niveau 1) ou sous-thèmes (niveau 2) à la fois. Dans la recension informatisée, ces écrits sont classés, au niveau 1, selon tous les grands thèmes concernés. Au niveau 2, ils sont également classés selon les divers sous-thèmes pertinents; nous avons toutefois évité de multiplier indûment ces sous-thèmes, la majorité des écrits n'ayant qu'un seul mot-clé à ce niveau cependant qu'on peut en compter jusqu'à quatre dans quelques cas. Signalons que cette façon de classer les écrits au niveau 2 diffère de ce que nous avons fait dans le cas des deux recensions précédentes (France et Suède) où nous limitons l'inscription de niveau 2 à un seul mot-clé.

1 - Classification par grands thèmes

À ce premier niveau, la classification des ouvrages reprend les grands thèmes (ou grandes rubriques) de la recension des écrits. Les mots-clés correspondants sont les suivants :

- R-Famille
- R-Complément privé
- R-Entretien
- R-Garde
- R-Éducation

2 - Classification par sous-thèmes

À un second niveau, une certaine hiérarchisation ressort du classement. On remarquera en effet que la notation chiffrée de certains sous-thèmes se termine par zéro. De manière générale, cela marque alors une spécificité accrue des points qui suivent.

Considérons par exemple les points suivants :

- 1.1.4.0 - Famille - Lecture des transformations
- 1.1.4.1.0 - Divorce
- 1.1.4.1.2 - Effets du divorce

Alors que les écrits répertoriés sous le mot-clé *1.1.4.0 - Famille - Lecture des transformations* traitent généralement du divorce, ceux classés sous le mot-clé *1.1.4.1.0 - Divorce* ne concernent pour leur part que cet aspect précis. De même, alors que les écrits classés sous *1.1.4.1.0 - Divorce* abordent fréquemment les effets du divorce, ceux répertoriés sous le mot-clé *1.1.4.1.2 - Effets du divorce* traitent spécifiquement de ce point. Autrement dit, on passe du plus général au particulier.

Les mots-clés retenus à ce deuxième niveau sont les suivants :

(R-FAMILLE)

- 1.1.1 - Famille - Aspects démographiques
- 1.1.2 - Famille - Aspects économiques
- 1.1.3 - Famille - Aspects légaux
- 1.1.4.0 - Famille - Lecture des transformations
- 1.1.4.1.0 - Divorce
- 1.1.4.1.1 - Divorce-garde des enfants
- 1.1.4.1.2 - Effets du divorce

- 1.2.1.0 - Familles monoparentales
- 1.2.1.1 - Familles monoparentales - pères
- 1.2.2 - Familles recomposées
- 1.2.3.0 - Parents non gardiens
- 1.2.3.1 - Pensions alimentaires pour les enfants
- 1.2.4 - Parents adolescents
- 1.2.5 - Parents homosexuels
- 1.2.6 - Familles sans abri

- 1.3.0 - Articulation entre l'emploi et la famille
- 1.3.1 - Emploi du temps au sein de la famille

- 1.4.1 - Mères et maternité
- 1.4.2 - Pères et paternité
- 1.4.3 - Pratiques parentales

(R-COMPLÉMENT PRIVÉ)

- 2.1 - Réseau familial
- 2.2 - Réseau privé hors-famille

(R-ENTRETIEN)

- 3.1.0 - Entretien, vue d'ensemble
- 3.1.1 - Aide au niveau des États

- 3.2.0 - Aide sociale

- 3.2.1 - Aide sociale : bénéficiaires
- 3.2.2 - Aide sociale et emploi
- 3.2.3 - Aide sociale et pensions alimentaires

- 3.3.0 - Mesures de conciliation emploi-famille
- 3.3.1 - Congé parental

(R-GARDE)

- 4.1.0 - Modes de garde et utilisation
 - 4.1.1 - Programmes préscolaires
 - 4.1.2 - Garde par famille
 - 4.1.3 - Garde en milieu familial
 - 4.1.4 - Centres de service de garde
 - 4.1.5 - Enfants à clé

 - 4.2.1 - Garde des enfants pauvres
 - 4.2.2 - Garde vs employeurs
 - 4.2.3 - Financement
 - 4.2.4 - Qualité
 - 4.2.5 - Choix
 - 4.2.6 - Relation avec l'emploi des parents
 - 4.2.7 - Effets
 - 4.2.8 - Travailleuses
 - 4.2.9 - Sens et rôle de la garde non-parentale
- 4.3 - Politiques et débats

(R-ÉDUCATION)

- 5.1.0 - Système d'enseignement
 - 5.1.1 - Écoles privées
 - 5.1.2 - Choix de l'école

 - 5.2.1 - Écoles maternelles
 - 5.2.2 - Écoles élémentaires
 - 5.2.3 - Programmes d'éducation compensatoire
 - 5.2.4 - Éducation spéciale
 - 5.2.5 - Enseignants
- 5.3 - Relations école-familles
- 5.4 - Services complémentaires

B - ATTRIBUTION DE MOTS-CLÉS FACULTATIFS

Comme nous le signalions dans l'introduction, certains mots-clés sont utilisés de manière facultative, c'est-à-dire seulement s'il y a lieu. Ces mots-clés, ne comportant pas de notation chiffrée, sont les suivants :

- ETHNIE

- Identification des divers États américains

Wisconsin, Californie, Michigan, État de New-York, Ohio, Pensylvanie, Virginie, etc.

- COMPARAISON-PAYS

Ce mot-clé est employé lorsqu'un ouvrage établit la comparaison de la situation américaine avec celles d'autres pays. De manière générale, il est suivi d'un autre mot-clé (ou d'autres mots-clés) indiquant par rapport à quel(s) pays la comparaison est effectuée. À noter que les pays que nous avons identifiés systématiquement sont ceux sur lesquels ont porté les recensions précédentes (France et Suède) et ceux qui sont plus près de nous (Canada, Québec). La mention explicite d'autres pays apparaît aussi parfois (URSS), mais dans les cas où la comparaison est effectuée par rapport à de nombreux pays, par exemple par rapport à divers pays de l'Union européenne, nous avons plutôt opté pour la mention plus générale du mot-clé « Europe ».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACOCK, Alan C. et David H. DEMO, 1994, *Family Diversity and Well-Being*, Thousand Oaks, CA : Sage, 299 p.
- ALEXANDER, K. L., D. R. ENTWISLE et S. L. DAUBER, 1994, *On the Success of Failure : A Reassessment of the Effects of Retention in Primary Grades*, Cambridge, MA : Cambridge University Press.
- ALWIN, Duane F., 1990, « Cohort Replacement and Changes in Parental Socialization Values », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, n° 2, p. 347-360.
- ARROYO, Carmen G. et Edward ZIGLER, 1993, « Title 1/Chapter 1 Programs : Why the Promise Has Not Been Met », In Edward Zigler et Sally J. Styfco (dir.), *Head Start and Beyond : A National Plan for Extended Childhood Intervention*, New Haven, CT : Yale University Press, p. 73-95.
- BABER, Kristine M. et Katherine R. ALLEN, 1992, *Women and Families : Feminist Reconstructions*, New-York : Guilford, 276 p.
- BAKER, Maureen, 1995, *Canadian Family Policies : Cross-National Comparisons*, Toronto : University of Toronto Press, 466 p.
- BALLARIN, Charles, 1996, *Le système éducatif américain*, Sèvres, France : Centre international d'études pédagogiques, 85 p.
- BARNETT, W. S., 1993, « Nine Wine in Old Bottles : Increasing the Coherence of Early Childhood Care and Education Policy », *Early Childhood Research Quarterly*, vol. 8, n° 4, p. 519-558.
- BELLER, A. H. et J. W. GRAHAM, 1993, *Small Change : The Economics of Child Support*, New Haven, CT : Yale University Press, 392 p.
- BENIN, Mary et Verna M. KETIH, 1995, « The Social Support of Employed African American and Anglo Mothers », *Journal of Family Issues*, vol. 16, n° 3, p. 275-297.
- BENNETT, Neil G., David E. BLOOM et Cynthia K. MILLER, 1995, « The Influence of Nonmarital Childbearing on the Formation of First Marriages », *Demography*, vol. 32, n° 1, p. 47-62.
- BERGMANN, Barbara R., 1996, « Child Care : The Key to Ending Child Poverty », In Irwin Garfinkel, Jennifer L. Hochschild et Sara S. McLanahan (dir.), *Social Policies for Children*, Washington, D.C. : Brookings Institution, p. 112-135.

- BIANCHI, Suzanne M., 1995a, « The Changing Demographic and Socioeconomic Characteristics of Single Parent Families », *Marriage and Family Review*, vol. 20, n^{os} 1-2, p. 71-97.
- BIANCHI, Suzanne M., 1995b, « Changing Economic Roles of Women and Men », In Reynolds Farley (dir.), *State of the Union : America in the 1990s*, (vol. 1) New-York : Russell Sage Foundations, p. 107-154.
- BLACKENHORN, David, 1995, *Fatherless America : Confronting Our Most Urgent Social Problem*, New-York, NY : Basic Books, 328 p.
- BLAIR, Sampson Lee et Daniel T. LICHTER, 1991, « Measuring the Division of Household Labor : Gender Segregation of Housework among American Couples », *Journal of Family Issues*, vol. 2, n^o 1, p. 91-113.
- BUEHLER, Cheryl, 1995, « Divorce Law in the United States », *Marriage and Family Review*, vol. 21, n^{os} 3-4, p. 99-120.
- BUMPASS, Larry, 1994, « L'enfant et les transformations du milieu familial aux États-Unis », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 23, n^o 1, p. 27-52.
- BUMPASS, Larry L., James A. SWEET et Andrew J. CHERLIN, 1991, « The Role of Cohabitation in Declining Rates of Marriage », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, n^o 4, p. 913-927.
- BUMPASS, Larry L. et R. Kelly RALEY, 1995, « Redefining Single-Parent Families : Cohabitation and Changing Family Reality », *Demography*, vol. 32, n^o 1, p. 97-109.
- BUMPASS, Larry L., R. Kelly RALEY et James A. SWEET, 1995, « The Changing Character of Stepfamilies : Implications of Cohabitation and Nonmarital Childbearing », *Demography*, vol. 32, n^o 3, p. 425-436.
- BUMPASS, Larry L. et James A. SWEET, 1989a, « National Estimates of Cohabitation Transitions », *Demography*, vol. 26, n^o 4, p. 615-625.
- BUMPASS, Larry L. et James A. SWEET, 1989b, « Children's Experience in Single-Parent Families : Implications of Cohabitation and Marital Transitions », *Family Planning Perspectives*, vol. 21, n^o 6, p. 256-260.
- BURTON, Linda M., Peggye DILWORTH-ANDERSON et Cynthia MERRIWETHER-DEVRIES, 1995, « Context and Surrogate Parenting Among Contemporary Grandparents », In Shirley Hanson *et al.* (dir.), *Single Parent Families : Diversity, Myths, and Realities*, New York : Haworth Press, p. 349-366.
- CANCIAN, M. et D. R. MEYER, 1996, « Changing Policy, Changing Practice : Mothers Incomes and Child-Support Orders », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 58, n^o 3, p. 618-627.
- CASPER, Lynne M., 1996, *Who's Minding Our Preschoolers?*, U.S. Census Bureau, Current Population Reports, n^o 70-53, 7 p.

CLARKE-STEWART, K. Alison, Virginia D. ALLHUSEN et Darlene C. CLEMENTS, 1995, « Nonparental Caregiving », In Marc H. Bornstein (dir.), *The Handbook of Parenting* (vol. 3), Mahwah, NJ : Laurence Erlbaum, p. 151-176.

COCHRAN, Moncrieff et David RILEY, 1990, « The Social Networks of Six-Years-Olds : Context, Content, and Consequence », In Moncrieff Cochran, Mary Lerner, David Riley, Lars Gunnarsson et Charles R. Henderson Jr. (dir.), *Extending Families. The Social Networks of Parents and Their Children*, Cambridge, England : Cambridge University Press, p. 154-177.

COCHRAN, Moncrieff, Mary LARNER, David RILEY, Lars GUNNARSSON, Charles R. HENDERSON Jr. (dir.), 1990, *Extending Families : The Social Networks of Parents and Their Children*, Cambridge, England : Cambridge University Press, 444 p.

COHEN-STEINER, Olivier, 1993, *L'enseignement aux États-Unis : structure, bilan et perspectives*, Nancy, France : Presses universitaires de Nancy, 239 p.

COLEMAN, Marilyn et Lawrence H. GANONG, 1991, « Remarriage and Stepfamily Research in the 1980s : Increased Interest in an Old Family Form », In Alan Booth (dir.), *Contemporary Families : Looking Forward, Looking Back*, Minneapolis, Minn. : National Council on Family Relations, p. 192-207.

COLTRANE, Scott, 1996, *Family Man : Fatherhood, Housework, and Gender Equity*, New-York : Oxford University Press, 293 p.

CONNORS, Lori J. et Joyce L. EPSTEIN, 1995, « Parent and School Partnership », In Marc H. Bornstein (dir.), *The Handbook of Parenting* (vol. 4), Mahwah, NJ : Laurence Erlbaum, p. 437-458.

COONTZ, Stephanie, 1992, *The Way We Never Were : American Families and the Nostalgia Trap*, New-York : Basic Books.

COURNOYER, Monique, 1995, *Grossesse, maternité et paternité à l'adolescence. Recueil de recension des écrits*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 184 p.

DANDURAND, Renée B., 1994, « Pour une définition sociologique de l'enfance contemporaine : une conception élargie du parentage », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 23, n° 2, p. 341-357.

DANIEL, Jerlean, 1996, « The Complexities of Child Care », In Elizabeth J. Erwin (dir.), *Putting Children First : Visions for a Brighter Future for Young Children and Their Families*, Baltimore, MD : Paul H. Brookes Publishing, p. 173-195.

DEMO, David H., 1992, « Parent-Child Relations : Assessing Recent Changes », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 54, n° 1, p. 104-117.

DEVANEY, Barbara L., Marilyn R. ELLWOOD et John M. LOVE, 1997, « Programs That Mitigate the Effects of Poverty on Children », *The Future of Children*, vol. 7, n° 2, p. 88-112.

DOLGOFF, Ralph, Donald FELDSTEIN et Louise SKOLNIK, 1997, *Understanding Social Welfare* (4^e édition), New-York : Longman, 427 p.

- DRYFOOS, Joy G., 1994, *Full-Service Schools : A Revolution in Health and Social Services for Children, Youth, and Families*, San Francisco, CA : Jossey-Bass, 310 p.
- EDIN, Kathryn et Laura LEIN, 1997, « Work, Welfare and Single Mothers Economic Survival Strategies », *American Sociological Review*, vol. 62, n° 2, p. 253-266.
- EMERY, Robert E., 1994, *Renegotiating Family Relationships. Divorce, Child Custody and Mediation*, New-York : The Guilford Press, 243 p.
- ENTWISLE, D. R. et K. L. ALEXANDER, 1993, « Entry into Schools : The Beginning School Transition and Educational Stratification in the United States », *Annual Review of Sociology*, vol. 19, p. 401-423.
- ENTWISLE, Doris R., 1995, « The Role of Schools in Sustaining Early Childhood Program Benefit », *The Future of Children*, vol. 5, n° 3, p. 133-144.
- FINLEY, Lucinda M., 1991, « Legal Aspects of Child Care : The Policy Debate Over the Appropriate Amount of Public Responsibility », In Janet Shibley Hyde et Marilyn J. Essex. (dir.), *Parental Leave and Child Care*, Philadelphia : Temple University Press, p. 125-161.
- FINN-STEVENSON, Matia et Barbara M. STERN, 1997, « Integrating Early-Childhood and Family-Support With a School Improvement Process : The Comer-Zigler Initiative », *The Elementary School Journal*, vol. 98, n° 1, p. 51-66.
- GARFINKEL, Irwin et Sara S. MCLANAHAN, 1994, « Les enfants des mères seules : précarité économique et politiques sociales », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 23, n° 2, p. 179-204.
- GELB, Steven A. et Kathryn D. BISHOP, 1992, « Contested Terrain : Early Childhood Education in the United States », In Gary Woodill, Judith Bernhard et Laurence Prochner (dir.), *International Handbook of Early Childhood Education*, New-York : Garland, p. 503-528.
- GELLES, Richard J., 1995, *Contemporary Families : A Sociological View*, Thousand Oaks, CA : Sage Publications, 542 p.
- GERSON, Kathleen, 1993, *No Man's Land : Men's Changing Commitments to Family and Work*, New-York : Basic Books, 366 p.
- GRISWOLD, Robert L., 1993, *Fatherhood in America : A History*, New-York : Basic Books, 356 p.
- HANDLER, Joel F. et Yeheskel HASENFELD, 1997, *We the Poor People : Work, Poverty, and Welfare*, New Haven, CT : Yale University Press, 282 p.
- HANSON, Shirley et al. (dir.), 1995, *Single Parent Families : Diversity, Myths, and Realities*, New York : Haworth Press, 593 p.
- HANSON, Thomas L., Irwin GARFINKEL, Sara S. MCLANAHAN et Cynthia K. MILLER, 1996, « Trends in Child Support Outcomes », *Demography*, vol. 33, n° 4, p. 483-496.
- HAYES, Cheryl D., John L. PALMER et Martha J. ZASLOW (dir.), 1990, *Who Cares for America's Children? Child Care Policy for the 1990s*, Washington, D.C. : National Academy Press, 362 p.

- HAYS, Sharon, 1996, *The Cultural Contradictions of Motherhood*, New Haven : Yale University Press, 288 p.
- HOCHSCHILD, Arlie Russel et Anne MACHUNG, 1989, *The Second Shift : Working Parents and the Revolution at Home*, New York, N.Y. : Viking , 309 p.
- HOFFERTH, Sandra L., 1996, « Child Care in the United States Today », *The Future of Children*, vol. 6, n° 2, p. 41-61.
- HOFFERTH, Sandra L., April BRAYFIELD, Sharon DEICH et Pamela HOLCOMB, 1991, *National Child Care Survey, 1990*, Washington, D.C. : Urban Institute Press, 473 p.
- HOFFERTH, Sandra L. et Sharon Gennis DEICH, 1994, « Recent U.S. Child Care and Family Legislation in Comparative Perspective », *Journal of Family Issues*, vol. 15, n° 3, p. 424-448.
- HOGAN, Dennis P., David J. EGGBEEN et Clifford C. CLOGG, 1993, « The Structure of Intergenerational Exchanges in American Families », *American Journal of Sociology*, vol. 98, n° 6, p. 1428-1458.
- HOOD, Jane C. (dir.), 1993, *Men, Work and Family*, Newbury Park, CA : Sage, 294 p.
- HOUSEKNECHT, S. K. et J. SASTRY, 1996, « Family Decline and Child Well-Being : A Comparative Assessment », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 58, n° 3, p. 726-739.
- JANTTI, Markus et Sheldon DANZIGER, 1994, « Child Poverty in Sweden and the United States : The Effect of Social Transfers and Parental Labor Force Participation », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 48, n° 1, p. 48-64.
- JENDREK, Margaret Platt, 1993, « Grandparents Who Parent Their Grandchildren : Effects on Lifestyle », *Journal of Marriage and the Family*, n° 55, p. 609-621.
- JOHNSON, James A., Victor L. DUPUIS, Diann MUSIAL et Gene E. HALL, 1994, « Part 3- Governance, Organisation, and Support of American Education », In James A. Johnson, Victor L. Dupuis, Diann Musial et Gene E. Hall (dir.), *Introduction to the Foundations of American Education* (9^e édition), Boston, MA : Allyn and Bacon, p. 192-301.
- KAMERMAN, Sheila B., 1996a, « The New Politics of Child and Family Policies », *Social Work*, vol. 41, n° 5, p. 453-465.
- KAMERMAN, Sheila B., 1996b, « Au coeur de la politique familiale américaine : les enfants, les femmes et le travail », *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 36, p. 49-54.
- KISKER, Ellen E. et Christine M. ROSS, 1997, « Arranging Child Care », *The Future of Children*, vol. 7, n° 1, p. 99-109.
- LEIBOWITZ, Arleen et Jacob Alex KLERMAN, 1995, « Explaining Changes in Married Mother's Employment Over Time », *Demography*, vol. 32, n° 3, p. 365-378.

- LERNER, Jacqueline V., 1994, *Working Women and Their Families*, Thousand Oaks, CA : Sage Publications, 117 p.
- LEVIN, Irene et Marvin B. SUSSMAN, 1997, *Stepfamilies : History, Research, and Policy*, The Haworth Press, 315 p.
- LICHTER, Daniel T., 1994, « Environnement familial et bien-être économique des enfants américains », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 23, n° 2, p. 151-176.
- LIEBERMAN, Myron, 1993, *Public School Education : An Autopsy*, Cambridge, MA : Harvard University Press, 379 p.
- LOGAN, John R. et Glenna D. SPITZE, 1996, *Family Ties : Enduring Relations Between Parents and Grown Children*, Philadelphia : Temple University Press, 265 p.
- LUBECK, Sally, 1995, « Nation as Context : Comparing Child-Care Systems Across Nations », *Teachers College Record*, vol. 96, n° 3, p. 467-491.
- MACCOBY, Eleanor E. et Robert H. MNOOKIN, 1992, *Dividing the Child : Social and Legal Dilemmas of Custody*, Cambridge, MA : Harvard University Press, 369 p.
- MANNING, Wendy D. et Daniel T. LICHTER, 1996, « Parental Cohabitation and Children's Economic Well-Being », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 58, n° 4, p. 998-1010.
- MANNING, Wendy D. et Pamela J. SMOCK, 1995, « Why Marry? Race and the Transition to Marriage Among Cohabitators », *Demography*, vol. 32, n° 4, p. 509-520.
- MANNING, Wendy D. et Pamela J. SMOCK, 1997, « Children's Living Arrangements in Unmarried-Mothers Families », *Journal of Family Issues*, vol. 18, n° 5, p. 526-544.
- MARSIGLIO, William (dir.), 1995, *Fatherhood. Contemporary Theory, Research, and Social Policy*, Thousand Oaks, CA : Sage Publications, 320 p.
- MARSIGLIO, William, 1991, « Paternal Engagement Activities with Minor Children », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, n° 4, p. 973-986.
- MCINTYRE, Lisa J. et Marvin B. SUSSMAN (dir.), 1995, *Families and Law*, New-York : Haworth Press, 326 p.
- MCLANAHAN, Sara et Gary SANDEFUR, 1994, *Growing Up With a Single Parent : What Hurts, What Helps*, Cambridge, MA : Harvard University Press, 196 p.
- MEISELS, Samuel J., 1991, « Uses and Abuses of Developmental Screening and School Readiness Testing », In Barry Persky et Leonard H. Golubchick (dir.), *Early Childhood Education* (2^e édition), Lanham, NY : University Press of America, p. 111-122.
- MEYER, Daniel R., 1993, « Child Support and Welfare Dynamics : Evidence from Wisconsin », *Demography*, vol. 30, n° 1, p. 45-62.

- MEYER, Daniel R. et Judi BARTFELD, 1996, « Compliance With Child Support Orders in Divorce Cases », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 58, n° 1, p. 201-212.
- MITCHELL, Anne W., Michelle SELIGSON et Fern MARX, 1989, *Early Childhood Programs and the Public Schools : Between Promise and Practice*, Dover, MA : Auburn House, 301 p.
- MOEN, Phyllis, 1992, *Women's Two Roles : A Contemporary Dilemma*, New-York : Auburn House, 172 p.
- MUNCH, Allison, J. Miller MCPHERSON et Lynn SMITH-LOVIN, 1997, « Gender, Children, and Social Contact : The Effects of Childrearing for Men and Women », *American Sociological Review*, vol. 62, n° 4, p. 509-520.
- NICHD EARLY CHILD CARE RESEARCH NETWORK, 1997, « Familial Factors Associated With the Characteristics of Nonmaternal Care for Infants », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 59, n° 2, p. 389-408.
- PAGE, Stephen B. et Mary B. LARNER, 1997, « Introduction to the AFDC Program », *The Future of Children*, vol. 7, n° 1, p. 20-27.
- PAQUET, Ginette, 1998, « Pour aller au-delà des croyances quant à l'égalité des chances de réussite : un bilan de la recherche sur l'intervention préscolaire en milieu défavorisé », *Revue Canadienne de Psycho-Éducation*, vol. 27, n° 1, p. 75-106.
- PARCEL, Toby L. et Elizabeth G. MANAGHAN, 1994, *Parents' Jobs and Children's Lives*, New-York : Aldine de Gruyter, 256 p.
- PASLEY, Kay, Marilyn IHINGER-TALLMAN et Amy LOFQUIST, 1994, « Remarriage and Stepfamilies : Making Progress in Understanding », In Kay Pasley et Marilyn Ihinger-Tallman (dir.), *Stepparenting. Issues in Theory, Research, and Practice*, Westport, CT : Greenwood Press, p. 1-14.
- PETERS, H. E., L. M. ARGYS, E. E. MACCOBY et R. H. MNOOKIN, 1993, « Enforcing Divorce Settlements : Evidence from Child Support Compliance and Award Modifications », *Demography*, vol. 30, n° 4, p. 719-735.
- PHILLIPS, D. A. (dir.), 1995, *Child Care for Low-Income Families : Summary of Two Workshops*, Washington, DC : National Academy Press.
- PHILLIPS, D. A., M. VORAN, E. KISKER, C. HOWES et M. WHITEBOOK, 1994, « Child Care of Children in Poverty : Opportunity or Inequity », *Child Development*, vol. 65, p. 472-492.
- PHILLIPS, Deborah, 1991, « Day Care for Young Children in the United States », In Edward Melhuish et Peter Moss (dir.), *Day Care for Young Children : International Perspectives*, London : Routledge, p. 161-184.
- PHILLIPS, Deborah A. et Natasha J. CABRERA (dir), 1996, *Beyond the Blueprint : Directions for Research on Head Start's Families*, Washington, D.C. : National Academy Press, 85 p.

PLOTNICK, Robert D., 1997, « Child Poverty Can Be Reduced », *The Future of Children*, vol. 7, n°2, p. 72-87.

POPENOE, David, 1988, *Disturbing the Nest : Family Change and Decline in Modern Societies*, Hawthorne, NY : Aldine de Gruyter, 390 p.

PRESSER, Harriet B., 1995, « Job, Family, and Gender : Determinants of Nonstandard Work Schedules Among Employed Americans in 1991 », *Demography*, vol. 32, n° 4, p. 577-598.

RAINWATER, Lee et Timothy M. SMEEDING, 1994, « Le bien-être économique des enfants européens : une perspective comparative », *Population*, vol. 49, n° 6, p. 1437-1450.

RALEY, R. Kelly, 1995, « Black-White Differences in Kin Contact and Exchange Among Never Married Adults », *Journal of Family Issues*, vol. 16, n° 1, p. 77-103.

RAVITCH, Diane, 1996, « Somebody's Children : Educational Opportunity for All American Children », In Irwin Garfinkel, Jennifer L. Hochschild et Sara S. McLanahan (dir.), *Social Policies for Children*, Washington, D.C. : Brookings Institution, p. 83-111.

REEVES, Diane Lindsay, 1992, *Child Care Crisis : A Reference Handbook*, Santa Barbara, CA : ABC-CLIO, 173 p.

RINDFUSS, Ronald R., Karin L. BREWSTER et Andrew L. KAVEE, 1996, « Women, Work, and Children : Behavioral and Attitudinal Change in the United States », *Population and Development Review*, vol. 22, n° 3, p. 457-482.

ROSCELLE, Anne R., 1997, *No More Kin. Exploring Race, Class, and Gender in Family Networks*, Thousand Oaks, CA : Sage Publications, 272 p.

ROSE, Ruth, 1998, « Politiques pour les familles pauvres : suppléments au revenu gagné et revenus minimums garantis », In Renée B.-Dandurand, Pierre Lefebvre et Jean-Pierre Lamoureux (dir.), *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?*, Montréal et Paris : L'Harmattan, 323 p.

RUBIN, Rose M. et Boby J. RINEY, 1994, *Working Wives and Dual-Earner Families*, Westport, CT : Praeger Publishers, 156 p.

SAINT-JACQUES, Marie-Christine, 1998, « L'ajustement des adolescents et des adolescentes dans les familles recomposées : étude des processus familiaux et des représentations des jeunes », Thèse de doctorat, Sciences humaines appliquées, Montréal : Université de Montréal.

SALUTER, Arlene, 1996, *Marital Status and Living Arrangements : March 1995 (Update)*, U.S. Census Bureau, Current Population Reports, P20-491, 80 p.

SAWHILL, Isabel V. (dir.), 1995, *Welfare Reform : An Analysis of the Issues*, Washington, D.C. : Urban Institute, 73 p.

SCHLESINGER, Benjamin, 1995, « Single Parent Families : A Bookshelf », In Shirley Hanson *et al.* (dir.), *Single Parent Families : Diversity, Myths, and Realities*, New York : Haworth Press, p. 463-482.

SELTZER, Judith A., 1991, « Relationships between Fathers and Children Who Live Apart : The Father's Role after Separation », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, n° 1, p. 79-101.

SELTZER, Judith A. et Yvonne BRANDRETH, 1994, « What Fathers Say about Involvement With Children After Separation », *Journal of Family Issues*, vol. 15, n° 1, p. 49-77.

SHELTON, Beth Anne, 1992, *Women, Men, Time : Gender Differences in Paid Work, Housework, and Leisure*, New-York : Greenwood.

SHELTON, Beth Anne et Daphne JOHN, 1993, « Ethnicity, Race and Difference. A Comparaison of White, Black, and Hispanic Men's Household Labor Time », In Jane C. Hood (dir.), *Men, Work and Family*, Newbury Park, CA : Sage, p. 131-150.

SKOLNICK, Arlene S., 1992, *The Intimate Environment : Exploring Marriage and the Family* (5^e édition), New-York : Harper Collins, 507 p.

SMITH, Carol L., 1996, « Appendix : Selected Federal Program Serving Children With Disabilities », *The Future of Children*, vol. 6, n° 1, p. 162-173.

SPAIN, Daphne et Suzanne M. BIANCHI, 1996, *Balancing Act : Motherhood, Marriage, and Employment Among American Women*, New York : Russell Sage Foundation, 240 p.

SPEDDING, Polly, 1993, « United States of America », In M. Cochran (dir.), *International Handbook of Child Care Policies and Programs*, Westport, CT : Greenwood Press, p. 535-557.

SPITZE, Glenna, John R. LOGAN, Glenn DEANE et Suzanne ZERGER, 1994, « Adult Children's Divorce and Intergenerational Relationships », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 56, n° 2, p. 279-293.

SPODEK, B., O. N. SARACHO et M. D. DAVIS, 1991, *Foundations of Early Childhood Education : Teaching Three-, Four-, and Five Year-Old Children* (2^e édition), Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall, 367 p.

STAFFORD, Kathryn, Golden JACKSON et Sharon SEILING, 1990, « The Effects of Child Support Guidelines : An Analysis of the Evidence in Court Records », *Lifestyles*, vol. 11, n° 4, p. 361-381.

STEPHENS, Susan A. et K. Charlie LAKIN, 1995, « Where Students With Emotional or Behavioral Disorders Go to School », In J. M. Kauffman, J.M. Lloyd, D. P. Hallahan et T. A. Astuto (dir.), *Issues in Educational Placement : Students with Emotional and Behavioral Disorders*, Hillsdale, NJ : Erlbaum, p. 47-74.

STONEY, Louise et Mark H. GREENBERG, 1996, « The Financing of Child Care : Current and Emerging Trends », *The Future of Children*, vol. 6, n° 2, p. 83-102.

SWANSON, Merlyn S., 1991, *At-risk Students in Elementary Education : Effective Schools for Disadvantaged Learners*, Springfield, IL : C. C. Thomas, 93 p.

TERMAN, Donna L., 1996, « Special Education for Students with Disabilities », *The Future of Children*, vol. 6, n° 1 (numéro thématique).

THORNE, Barrie et Marilyb YALOM (dir.), 1992, *Rethinking the Family : Some Feminist Questions* (2^e édition revue), Boston : Northeastern University Press, 316 p.

TUOMINEN, Mary, 1994, « The Hidden Organization of Labor : Gender, Race/Ethnicity and Child-Care Work in the Formal and Informal Economy », *Sociological Perspectives*, vol. 37, n°2, p. 229-245.

U.S. BUREAU OF THE CENSUS, 1993, *Population Profile of the United States 1993*, Current Population Reports, P23-185, Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office, 59 p.

U.S. BUREAU OF THE CENSUS, 1992, *Marriage, Divorce, and Remarriage in the 1990's*, Current Population Reports, P23-180, Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office, 21 p.

U.S. CENSUS BUREAU, 1996, *Living Arrangements of Children Under 18 years Old : 1960 to the Present*, Historical Tables.

U. S. DEPARTMENT OF EDUCATION. NATIONAL CENTER FOR EDUCATION STATISTICS, 1994, *The Condition of Education 1994*, Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office.

U. S. DEPARTMENT OF EDUCATION. NATIONAL CENTER FOR EDUCATION STATISTICS, 1993, *Digest of Education Statistics 1993*, Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office.

UCCELLO, Cori E., Heather R. MCCALLUM et L. Jerome GALLAGHER, 1996, *State General Assistance Programs 1996*, Washington, D.C. : Urban Institute, 103 p.

VILLENEUVE, Patrick et Frédéric LESEMANN, 1998, « Politique familiale 'implicite' et Welfare aux Etats-Unis », In Renée B.-Dandurand, Pierre Lefebvre et Jean-Pierre Lamoureux (dir.), *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?*, Montréal et Paris : L'Harmattan, 323 p.

WAITE, L. J., A. LEIBOWITZ et C. WITSBERGER, 1991, « What Parents Pay for : Child Care Characteristics, Quality and Costs », *Journal of Social Issues*, vol. 47, p. 33-48.

WAITE, Linda J., 1995, « Does Marriage Matter? », *Demography*, vol. 32, n°4, p. 483-507.

WHITEBOOK, M., C. HOWES et D. PHILLIPS, 1990, *Who Cares? Child Care Teachers and the Quality of Care in America*, Final Report, National Child Care Staffing Study, Oakland, CA : Child Care Employee Project.

ZIGLER, Edward F. et Matia Finn STEVENSON, 1996, « Funding Child Care and Public Education », *The Future of Children*, vol. 6, n°2, p. 104-121.

ZIGLER, Edward F., Matia Finn STEVENSON et Katherine W. MARSLAND, 1995, « Child Day Care in the Schools : The School of the 21st Century », *Child Welfare*, vol. 74, n°6, p. 1301-1326.

ZIGLER, Edward et Sally J. STYFCO (dir.), 1993, *Head Start and Beyond : A National Plan for Extended Childhood Intervention*, New Haven, CT : Yale University Press, 155 p.

